

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 899

11 avril 2008

SOMMAIRE

Capolux Holding S.A.	43106	"Panis" Sàrl	43151
Ceramics Luxembourg 2 (f), S.à r.l.	43118	PB Aquarius Retail 5 S.à r.l., Luxembourg	43150
CitCor Franconia Berlin IV S.à r.l.	43142	PB PCR, SP 1 S.à r.l.	43150
Cramer S.A.	43111	PREF Finance Luxembourg S.à r.l.	43113
Dyckerhoff Luxembourg S.A.	43109	Promotions Damian	43108
Executive Euro Management S.A.	43109	Rising Sun Corporation Sàrl	43116
Fun International Holding S.A.	43117	Rordi Holding S.A.	43117
Hereford Funds	43112	SigmaKalon Manager S.A.	43123
H&F Luxembourg 1 S.à r.l.	43112	SOF MER Holdings S.à.r.l.	43110
IC Immogem S.à r.l.	43110	Solsticium S.A.	43142
ICredpartner S.à r.l.	43113	Sources Immo S.A.	43106
Innovinvest S.A.	43106	Spark Engineering & Control S.A.	43152
Intermeat Services S.A.	43108	S.T.S So True System S.A.	43107
Kaori S.A.	43109	Teak Luxembourg S.A.	43135
Kapvital S.A.	43113	Tomkins Automotive Company S.à r.l.	43144
Lafin S.A.	43115	Trinity Rent S.à r.l.	43107
Lagorum SA	43110	Tudor-Popescu Sàrl	43109
Lester Holding S.A.	43116	Utu Luxembourg 1 S.à r.l.	43114
Locatrans S.à.r.l.	43120	VoiceCom GmbH (S.à r.l.)	43108
Logibat S.à.r.l.	43108	Waldemar KRONAUER Handel & Logistik AG	43107
Maxime S.à r.l.	43143	WP Luxco III S.à r.l.	43106
Media Lario International S.A.	43126	Zephyrus S.A.	43114
Medical Trials Analysis S.A.	43115		
Metec S.A.	43146		
OneSupply S.A.	43111		

WP Luxco III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 25.057.000,00.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 87.399.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 15 mai 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1138 du 27 juillet 2002.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WP LUXCO III S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008038688/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2008, réf. LSO-CO03314. - Reçu 40,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080040855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

Innovinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 70.668.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/03/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008038690/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO03560. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080040836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

Capolux Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 32.485.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/03/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008038691/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO03567. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080040837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

Sources Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4772 Pétange, 41A, rue de la Piscine.

R.C.S. Luxembourg B 69.985.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. DESENFANS

Administrateur

Référence de publication: 2008039118/2494/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO04598. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080042171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2008.

Waldemar KRONAUER Handel & Logistik AG, Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 37CD, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 78.583.

—
Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 08.02.2008

1. Die Hauptversammlung akzeptiert den Rücktritt des Kommissars U.C.I., United Consultants International S.A., mit Sitz in 36, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg,

2. Die Hauptversammlung beschliesst, die Gesellschaft Lux-Fiduciaire Consulting S.à.r.l., mit Sitz in L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe, zum neuen Kommissar zu ernennen. Sie wird ernannt für die Dauer von 6 Jahren.

Wasserbillig, 08.02.2008.

Für den Verwaltungsrat

Unterschrift

Référence de publication: 2008038719/680/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08574. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080041173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

S.T.S So True System S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 108.682.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 22 octobre 2007 que:

1. Est élu Commissaire, le mandat de la société Certifica Luxembourg Sàrl n'étant pas renouvelé, la société:

- BF CONSULTING Sàrl, sise 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos au 31 Décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008038737/6312/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO04056. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080041211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

Trinity Rent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 104.299.

—
Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 5 novembre 2004, acte publié au Mémorial C no 134 du 14 février 2005, modifiée par-devant le même notaire, en date du 20 janvier 2005, acte publié au Mémorial C no 609 du 24 juin 2005.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2008.

Pour TRINITY RENT S.à r.l.

Interfiduciaire S.A.

Signature

Référence de publication: 2008039273/1261/18.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2008, réf. LSO-CO04312. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080041841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2008.

Intermeat Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3490 Dudelange, 2, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 34.199.

Constituée par-devant M^e Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} juin 1990, acte publié au Mémorial C no 448 du 3 décembre 1990, modifiée par-devant le même notaire en date du 8 octobre 1993, acte publié au Mémorial C no 586 du 9 décembre 1993, modifiée par acte sous seing privé en date du 7 septembre 2001, acte publié au Mémorial C no 463 du 29 avril 2003.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5/03/08.

Pour Intermeat Services S.A.

Interfiduciaire S.A.

Signature

Référence de publication: 2008039274/1261/19.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2008, réf. LSO-CO04340. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080041844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2008.

Promotions Damian, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7325 Heisdorf, 3A, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 125.190.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17.3.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008039275/1286/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO01098. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080041572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2008.

VoiceCom GmbH (S.à r.l.), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8280 Kehlen, 22A, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 81.986.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17.3.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008039276/1286/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2008, réf. LSO-CO02535. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080041575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2008.

Logibat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9371 Gilsdorf, 3, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 100.704.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloyse BIEL

Notaire

Référence de publication: 2008039281/203/11.

(080041643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2008.

Tudor-Popescu Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5550 Remich, 22, rue Macher.

R.C.S. Luxembourg B 57.074.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloyse BIEL

Notaire

Référence de publication: 2008039282/203/11.

(080041600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2008.

Dyckerhoff Luxemburg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, Z.I. Um Monkeler.

R.C.S. Luxembourg B 53.446.

Koordinierte Statuten nach einer Generalversammlung vom 15. Januar 2007 nummer 24 vor dem Notar Jacques DELVAUX, mit dem Amtswohnsitz zu Luxemburg-Stadt, absetzen im Handelsregister.

Für mention am Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX

Notaire

Référence de publication: 2008039283/208/12.

(080041716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2008.

Executive Euro Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 129.028.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 25 janvier 2008 que:

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social du 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2008039585/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2008, réf. LSO-CO02961. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080041601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2008.

Kaori S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 106.186.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Madame Françoise DUMONT. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Fait le 2 février 2007.

KAORI S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008039563/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2008, réf. LSO-CO04121. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080041576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2008.

IC Immogem S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 127.732.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des associés au siège social de la société le 7 janvier 2008

1) L'assemblée accepte la démission de M. Karel Heeren de sa fonction de gérant de la société avec effet au 13 décembre 2007.

2) L'assemblée décide de nommer, en tant que nouveau gérant de la société, M. Jean Lemaire, résidant professionnellement au 32A, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IC Immogem S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008039578/3258/18.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2008, réf. LSO-CO02320. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080041810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2008.

Lagorum SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 85.326.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 5 février 2008 que:

- Monsieur Yves SCHMIT, comptable, demeurant 1, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg
- Monsieur Steve LANG, gérant, demeurant 63, rue de Strassen, L-8094 Bertrange
- Madame Carine BITTLER, administrateur de sociétés, demeurant 1, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg ont été réélus aux fonctions d'administrateur de la société.
- La SOCIETE DE GESTION COMPTABLE S. à r.l., ayant son siège à L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre a été réélue au poste de Commissaire aux comptes de la société.

L'ensemble des mandats prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008039577/1285/22.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO04503. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080041863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2008.

SOF MER Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 110.018.

La nouvelle adresse de Monsieur TALJAARD Desmond, gérant, se situe au 38, Princes House, Jermyn Street, SW1Y 6DN, Londres, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008039554/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2008, réf. LSO-CO04412. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080041891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2008.

Cramer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 55.012.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 3 mars 2008 que:

- Le terme de leurs mandats étant arrivé à l'échéance,

Madame Carine BITTLER, Administrateur de sociétés, demeurant 1, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg,

Monsieur Yves SCHMIT, comptable, demeurant 1, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg,

Monsieur Steve LANG, gérant de société, demeurant 63, rue de Strassen, L-8094 Bertrange

ont été réélus aux postes d'administrateurs.

- La société COMPTABILUX S.A., avec siège social à L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre a été réélue au poste de commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans.

L'ensemble des mandats prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008039576/1285/23.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO04501. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080041869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2008.

OneSupply S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8279 Holzem, 28, route de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 88.011.

Extrait de l'assemblée générale des actionnaires sur l'exercice 2004 en date du 12 août 2005

L'assemblée générale constate la démission des administrateurs comme suit:

Monsieur Claude Jules Raymond Ghislain Jacques, administrateur, demeurant à L-3416 Dudelange, 101, rue Ste Barbe.

Segalux International S.A., administrateur, avec siège social à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

L'assemblée générale décide de remplacer les administrateurs sortants comme suit:

Monsieur Serge DEBLAUWE, administrateur, demeurant à L-3429 Dudelange, 251, route de Burange.

Monsieur Claude PIRQUET, administrateur, demeurant à B-5021 Namur, 61, rue Bois d'Esneux.

Le mandat des nouveaux administrateurs se terminera à l'assemblée générale de l'année 2007.

L'assemblée générale a constaté la démission de Fiduplan S.A, L-1635 Luxembourg, de son mandat de commissaire aux comptes en date du 10 février 2005.

L'assemblée générale constate la reprise et le renouvellement du mandat de commissaire aux comptes de la société Fiduplan S.A., L-1635 Luxembourg, 87, allée Leopold Goebel, RCS B 44.563.

Le mandat du commissaire aux comptes se terminera à l'assemblée générale de l'année 2007.

Pour extrait conforme

Fiduplan S.A.

Signature

Référence de publication: 2008039572/752/25.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2008, réf. LSO-CN00541. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080041974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2008.

Hereford Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 134.375.

—
EXTRAIT

En date du 24 janvier 2008, le Conseil d'Administration de la Société a décidé de nommer les personnes suivantes en tant qu'Administrateurs de la Société:

- M. Rolf Diderrich, Administrateur, demeurant à L-8021 Strassen, 6, rue de l'Indépendance, Grand-Duché de Luxembourg, avec adresse professionnelle à L-1930 Luxembourg, avenue de la Liberté, 26, Grand-Duché de Luxembourg;
- M. Mark Henderson, Administrateur, demeurant à Londres, SW10 0HY, 2 Shalcomb Street, United Kingdom, avec adresse professionnelle à L-1930 Luxembourg, Avenue de la Liberté, 26, Grand-Duché de Luxembourg;

Le conseil d'administration se compose désormais comme suit jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2009:

- M. Anthony Galliers-Pratt
- M. Benoni Dufour
- M. Yves de Vos
- M. Romain Moebus
- M. Rolf Diderrich
- M. Mark Henderson

Pour mention et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2008.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008039574/260/28.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO04728. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080041890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2008.

H&F Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 134.103.

—
EXTRAIT

En date du 6 mars 2008, l'associé unique de la Société a transféré toutes les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales en émission dans la Société à

H&F Galaxy AIV, L.P., une limited partnership sous les lois des Iles Caiman, enregistrée auprès du registre des sociétés des Iles Caiman sous le numéro 22644 et ayant son siège social à Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, agissant par son general partner Hellman & Friedman Investors VI (Cayman), L.P., agissant à son tour par son general partner H&F Corporate Investors VI (Cayman), Ltd., une company limited by shares incorporée et existante sous les lois des Iles Caiman, ayant son siège social à Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, et enregistrée auprès du registre des sociétés des Iles Caiman sous le numéro 175794.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2008.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008039575/260/24.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO04520. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080041880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2008.

ICredpartner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 82.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 118.256.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des associés au siège social de la société le 7 janvier 2008

1) L'assemblée accepte la démission de M. Karel Heeren de sa fonction de gérant de la société avec effet au 13 décembre 2007.

2) L'assemblée décide de nommer, en tant que nouveau gérant de la société, Mr. Jean Lemaire, résidant professionnellement au 32A, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ICredpartner S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008039579/3258/18.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2008, réf. LSO-CO02315. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080041806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2008.

PREF Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 47.600,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 102.746.

—
RECTIFICATIF

Le dépôt n° L050076811 daté du 26 août 2005 mentionne un transfert de 30 parts sociales de classe A entre la société CDC Ixis et CNCEP. Ce transfert s'est traduit dans le formulaire de réquisition par l'inscription d'un nouvel associé dénommé Caisse Nationale des Caisses d'Épargne.

Or, la dénomination exacte de cet associé est Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et de Prévoyance.

Entre-temps, le dépôt n° L060032613 daté du 11 avril 2006, et notifiant une augmentation de capital par souscription de 20 parts sociales de classe A par ce même associé, s'est traduit dans le formulaire de réquisition par l'inscription d'un nouvel associé dénommé Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et de Prévoyance.

Il résulte donc que ce même associé, Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et de Prévoyance, est inscrit sous deux noms différents dans le dossier de la Société alors qu'il ne devrait apparaître qu'une seule fois, avec l'indication qu'il est détenteur de 50 parts sociales de classe A dans le capital social de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008039580/1092/25.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2008, réf. LSO-CO04451. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080041798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2008.

Kapvital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 125.543.

—
EXTRAIT

Lors de sa réunion du 7 février 2008, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis à L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

Le Conseil d'Administration a informé que le commissaire de la société KAPVITAL S.A. c'est-à-dire la société LUX-REVISION S.à r.l. a son siège social à partir du 22 janvier 2008 au 7, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2008.

Pour KAPVITAL S.A.

Fernand SASSEL / Wolfhart ZECHIEL

Administrateur / Administrateur-président

Référence de publication: 2008039582/8473/19.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2008, réf. LSO-CO02731. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080041710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2008.

Utu Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.422.800,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 127.987.

Suite à la convention de cession d'actions signée en date du 14 mars 2008 entre Universe ApS, ayant son siège social au c/o Plesner Svane Gronborg, Hans Hedegaard, Amerika Plads 37, DK-2100 Copenhagen, Danemark et les sociétés Kacamo ApS, ayant son siège social au c/o Jesper Kristenen, Unifeeder A/S, Hveensgade 6, DK-8000 Århus C, Danemark, Ebsen Shipping ApS, ayant son siège social au c/o Erik E. Peterson, Skoleparken 173, DK-8330, Beder, Danemark, Dalgaard Shipping Invest ApS, ayant son siège au Burnhoj 69, DK-8362 Horning, Danemark et Bergh Invest ApS, ayant son siège social au c/o Michael Bergh, Kirkevaenget 72B, DK-8310 Tranbjerg J, Danemark l'actionnariat de UTU Luxembourg 1 S.à r.l se compose comme suit:

	parts sociales
HSBC Global Custody Nominee UK Limited account 914969	29 679
HSBC Global Custody Nominee UK Limited account 967482	442 804
Universe ApS	13 423
Monsieur Richard Connell	5 369
Monsieur Knud E. Stubkjaer	2 684
Kacamo Aps	18 791
Ebsen Shipping Aps	8 054
Dalgaard Shipping Invest Aps	8 054
Bergh Invest ApS	8 054
Total	536 912

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 14 mars 2008.

Certifié conforme

Pour Utu Luxembourg 1 S.à r.l

Services Généraux de Gestion S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008039693/795/36.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO04825. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080042727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2008.

Zephyrus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 81.580.

EXTRAIT

Suite à un changement d'adresse:

- La société BF Consulting S.à.r.l., Commissaire, a désormais son siège social au 1, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

- Monsieur Bruno BEERNAERTS, Administrateur, est désormais domicilié au 12, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008039701/6312/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2008, réf. LSO-CO05132. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080042758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2008.

Medical Trials Analysis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 70.480.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 5 mars 2008 que:

1. La démission de Monsieur Olivier DORIER, en sa qualité d'administrateur, est acceptée.
2. Monsieur Luc GERONDAL, né le 23 avril 1976 à Kinshasa (République Démocratique du Congo), demeurant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, est coopté administrateur avec effet immédiat.

Il reprendra le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008039702/6312/19.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2008, réf. LSO-CO05128. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080042760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2008.

Lafin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 83.258.

La société FINDI S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B-107315, nommée administrateur en date du 30 juin 2006, a désigné Madame Nicole THIRION, née le 5 décembre 1957, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

La société LOUV S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B-89272, nommée administrateur en date du 26 septembre 2002, a désigné Madame Isabelle SCHUL, née le 30 janvier 1968, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

La société MADAS S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B-107316, nommée administrateur en date du 30 juin 2006, a désigné Monsieur Christian FRANCOIS, né le 1^{er} avril 1975, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Luxembourg, le 22 mai 2007.

FINDI S.à r.l. / LOUV S.à r.l.

Administrateur, Présidente du Conseil d'Administration / Administrateur

N. THIRION / I. SCHUL

Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2008039700/795/29.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO04837. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080042748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2008.

Rising Sun Corporation Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 116.284.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale des Associés du 29 juin 2007

- Les démissions des sociétés DMC Sàrl, Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et EFFIGI Sàrl, Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg de leurs mandats de gérants sont acceptés.

- Monsieur Philippe STANKO, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 LUXEMBOURG et Mademoiselle Noëlle PICCIONE, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 LUXEMBOURG, sont nommés nouveaux Gérants en leur remplacement. Leur mandat a une durée illimitée.

Luxembourg, 29 juin 2007.

Certifié sincère et conforme

RISING SUN CORPORATION Sàrl

Signature / Signature

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2008039697/795/23.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO04831. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080042739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2008.

Lester Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 54.600.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire, réunie à Luxembourg en date du 10 janvier 2008, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'assemblée décide de transférer le siège social du 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg au 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

2. L'assemblée prend acte de la démission des quatre administrateurs, à savoir:

- Monsieur Marc Koeune, né à Luxembourg le 04.10.1969, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Monsieur Jean-Yves Nicolas, né à Vielsalm (Belgique) le 16.01.1975, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Madame Nicole Thommes, née à Arlon (Belgique) le 28.10.1961, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Madame Andrea Dany, née à Trêve (Allemagne) le 14.08.1973, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

et nomme en leur remplacement:

- Monsieur Ronald Weber, né à Maastricht (Pays-Bas) le 02.08.1953, domicilié professionnellement au 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg;

- Monsieur Romain Bontemps, né à Dudelange (Luxembourg) le 27.12.1960, domicilié professionnellement au 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg;

Suite à cette Assemblée, les administrateurs seront au nombre de deux. Les nouveaux administrateurs termineront les mandats de leurs prédécesseurs, qui viendront donc à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2009.

3. L'assemblée prend acte de la démission du commissaire aux comptes, à savoir la société CeDerLux Services S.à.r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, et nomme en son remplacement la société PKF ABAX AUDIT, ayant son siège social au 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg, RCS B 27.761, qui achèvera le mandat de son prédécesseur échéant à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2009.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2008039714/693/37.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2008, réf. LSO-CO02951. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080042289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2008.

Rordi Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 40.272.

—
La société MADAS S.à r.l., avec siège social 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107316, nommée administrateur en date du 6 avril 2006, a désigné Monsieur Alain RENARD, né le 18 juillet 1963 à Liège (Belgique), employé privé, demeurant 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

La société LOUV S.à r.l., avec siège social 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 89272, nommée administrateur en date du 6 avril 2006, a désigné Monsieur Marc LIMPENS, né le 17 février 1951 à Overijse (Belgique), employé privé, demeurant 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

La société FINDI S.à r.l., avec siège social 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107315, nommée administrateur en date du 6 avril 2006, a désigné Madame Corinne BITTERLICH, née le 2 juillet 1969 à Quierschied (Allemagne), Conseiller Juridique, demeurant 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Luxembourg, le 25 mai 2007.

RORDI HOLDING S.A.

FINDI S.à r.l. / MADAS S.à r.l.

Administrateur / Administrateur, Président du Conseil d'Administration

C. BITTERLICH / A. RENARD

Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2008039696/795/30.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO04829. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080042732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2008.

Fun International Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 33.811.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 3 décembre 2007

- Monsieur Olivier OUDIN, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Monsieur François LANNERS, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et Madame Cynthia SCHWICKERATH, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommés nouveaux Administrateurs, pour une période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013, en remplacement des sociétés MADAS S.à r.l, LOUV S.à r.l et FINDI S.à r.l. qui ne souhaitent plus se présenter aux suffrages.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société Fin-Contrôle S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Fait à Luxembourg, le 3 décembre 2007.

Certifié sincère et conforme
FUN INTERNATIONAL HOLDING SA
O. OUDIN / F. LANNERS
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008039688/795/24.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO04721. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080042686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2008.

Ceramics Luxembourg 2 (f), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 88.832.

In the year two thousand and eight, on the fourteenth of February.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg.

There appeared Demag Investments S.à.r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg and registered with the Luxembourg register of commerce under number B 88.830 (the «Sole Member») represented by M^e Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 12 February 2008, being the Sole Member of, and holding all the forty thousand (40,000) shares in issue in, «Ceramics Luxembourg 2 (f) S.à.r.l.» (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of undersigned notary, then residing in Mersch, on 30 August 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») number 1512 of 19 October 2002 and registered with the commercial register under number RCS Luxembourg B88832. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 27 July 2006, published in the Mémorial number 1833 of 30 September 2006.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A) The Sole Member is the sole holder of shares of the Company and holds all shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

(B) The items on which resolutions are to be passed are as follows:

1. Decision to put the Company into liquidation and dissolution of the Company.
2. Appointment of Dr. Wolfgang Zettel and Markus Trierweiler as liquidators of the Company and determination of the powers of the liquidators granting the liquidators the largest powers provided for by law.

Thereafter the following resolutions were passed:

First resolution

The Sole Member decided to dissolve the Company and put it into liquidation. The Sole Member noted that the Company subsists for the sole purpose of its liquidation.

Second resolution

The Sole Member appointed Dr. Wolfgang Zettel and Markus Trierweiler as liquidators of the Company.

The largest powers, particularly those set forth in articles 144 and following of the law of 10th August, 1915 on commercial companies, as amended, are granted to each of the liquidators by the Sole Member. The Sole Member authorises each liquidator, each acting alone, in advance to execute the acts and enter into the deeds set forth in article 145 of the same law without any special authorisation from the Sole Member, if such authorisation is required by law.

The Sole Member dispenses the liquidators from drawing up an inventory and agrees that the liquidators may refer to the books of the Company.

Each liquidator may delegate, under its responsibility, all or part of its powers to one or more proxies with respect to specific acts or deeds.

Each liquidator acting alone is authorised to the extent required to proceed to any interim liquidation surplus payments as the liquidator deems fit.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the appearing persons, the English text shall prevail in case of any discrepancy between the English and the French texts.

This document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his name, first name, civil status and residence, the said person signed together this original deed with us, the notary.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quatorzième jour du mois de février.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu Demag Investments S.à.r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro RCS Luxembourg B 88.830 (l'«Associé Unique»), représentée par M^e Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 12 février 2008, l'Associé Unique de, et détenant toutes les quarante mille (40.000) parts sociales en émission dans «Ceramics Luxembourg 2 (f) S.à.r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, constituée le 30 août 2002 par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement du notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») numéro 1512 du 19 octobre 2002 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro RCS Luxembourg B 88.832. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 27 juillet 2006, publié au Mémorial numéro 1833 du 30 septembre 2006.

La partie comparante a déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

(A) L'Associé Unique est le seul détenteur des parts sociales de la Société et détient toutes les parts sociales en émission dans la Société de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(B) Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

Ordre du jour:

1. Décision de mettre la Société en liquidation et dissolution de la Société.
2. Désignation de Dr. Wolfgang Zettel et Markus Trierweiler en tant que liquidateurs et détermination des pouvoirs des liquidateurs conférant aux liquidateurs les pouvoirs les plus étendus prévus par la loi.

Ensuite, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation. L'Associé Unique a noté que la Société existe pour les seuls besoins de sa liquidation.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a nommé Dr. Wolfgang Zettel et Markus Trierweiler en tant que liquidateurs de la Société.

L'Associé Unique confère aux liquidateurs les pouvoirs les plus étendus, spécialement ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. L'Associé Unique autorise par avance chacun des liquidateurs, chacun agissant individuellement, à accomplir les actes et conclure les contrats prévus à l'article 145 de la même loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'Associé Unique dans le cas où celle-ci est requise par la loi.

Les liquidateurs sont dispensés par l'Associé Unique de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société.

Chacun des liquidateurs peut, sous sa responsabilité, pour des opérations ou contrats spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il déterminera.

Chacun des liquidateurs, agissant individuellement, est autorisé, dans la mesure requise, de procéder au paiement de tous boni de liquidation intérimaires tel qu'il estime opportun.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en langue anglaise et est suivi d'une version française; à la requête des personnes comparantes, la version anglaise fera foi en cas de divergences entre la version anglaise et la version française.

Après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état civil et demeure, la personne comparante a signé, avec le notaire, le présent procès-verbal.

Signé: T. HOSS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 février 2008. Relation: LAC/2008/8035. — Reçu douze euros (12 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008039947/242/97.

(080042509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2008.

Locatrans S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Bâtiment CLB - Container Terminal 136.

R.C.S. Luxembourg B 59.239.

L'an deux mille sept, le quinze novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach.

ONT COMPARU:

- 1.- Monsieur Romain BELOTTI, responsable technique, demeurant à F-57600 Forbach, 29 A, rue Bauer.
- 2.- Monsieur Daniel KLEIN, responsable administration des ventes, demeurant à F-57350 Stiring-Wendel, 2, rue de la Ferme.
- 3.- Monsieur François L'HUILLIER, responsable qualité, demeurant à F-57500 Saint-Avold, 15B, rue de Lens.
- 4.- La société à responsabilité limitée HABIT S.à r.l., ayant son siège social à F-57500 Saint-Avold, Zone de l'Europport - Saint Avold, inscrite au registre de commerce de Sarreguemines sous le numéro TI 439 498 189, ici représentée par son gérant Monsieur André HEINTZ, entrepreneur de transport, demeurant à F-57070 Metz, 90, rue de Queuleu.

Les comparants sub 1+2+3) sont ici représentés par Monsieur André HEINTZ, prénommé, en vertu de trois procurations sous seing privé lui délivrées en date du 14 novembre 2007,

lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, présents ou représentés comme dit ci-avant, ont exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée LOCATRANS S.à r.l., avec siège social à L-3225 Bettembourg, Bâtiment C.L.B. - Container Terminal, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 59.239.

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Emile SCHLESSER, de résidence à Luxembourg, en date du 21 mai 1997, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 448 du 18 août 1997, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le même notaire Emile SCHLESSER, en date du 14 avril 1998, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 486 du 2 juillet 1998;

- suivant acte reçu par le même notaire Emile SCHLESSER, en date du 26 octobre 1998, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 948 du 31 décembre 1998;

- suivant deux actes reçus par le même notaire Emile SCHLESSER en date du 4 juillet 2000, publiés au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 12 du 8 janvier 2001;

- suivant acte reçu par le même notaire Emile SCHLESSER, en date du 28 mai 2001, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1150 du 12 décembre 2001.

Que le capital social de la société s'élève au montant de CENT QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE EUROS (€ 195.000.-), représenté par sept mille huit cents (7.800) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (€ 25.-) chacune.

Qu'il résulte d'une publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 341 du 1^{er} mars 2002 ainsi que d'une publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 840 du 16 août 2004, que les parts sociales ont été réparties comme suit:

1.- Monsieur Romain BELOTTI, prénommé, soixante-dix-huit parts sociales	78
2.- Monsieur Daniel KLEIN, prénommé, soixante-dix-huit parts sociales	78
3.- Monsieur François L'HUILLIER, prénommé, soixante-dix-huit parts sociales	78
4.- La société à responsabilité limitée HABIT S.à.r.l., préqualifiée, sept mille cinq cent soixante-six parts sociales	<u>7.566</u>
Total: sept mille huit cents parts sociales	<u>7.800</u>

Lesquels comparants, présents ou représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ainsi qu'il suit les résolutions suivantes qu'ils ont prises:

Première résolution

Les associés décident de modifier l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 2. La société a pour objet, directement ou indirectement, au Luxembourg, et en tous pays:

- les transports routiers nationaux et internationaux de marchandises et le service de transport public de marchandises,
- la location de véhicules avec et sans conducteurs,
- toutes opérations ayant trait à l'activité de:

- * commissionnaire de transports,
 - * courtier de fret
 - * commissionnaire en douane
 - * transitaire et transitaire en douane,
 - l'organisation du transport de fret et l'organisation logistique des transports de marchandises en provenance ou à destination du territoire national ou international, par tous modes de transport,
 - toutes opérations de logistique, magasinage, manutention, consignation, stockage, picking, copacking ainsi que la location de conteneurs,
 - la création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements et fonds de commerce se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées,
 - la participation directe ou indirecte dans toutes opérations ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social,
 - toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.
 - tous travaux administratifs, comptables, sociaux et de secrétariat réalisés dans l'intérêt du groupe.
- Elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières et de services pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, l'extension et le développement, tant sur le marché national qu'international.

Deuxième résolution

Les associés constatent que la nouvelle valeur nominale des parts sociales sera dorénavant fixée à trente Euros (€ 30.-), de sorte que le capital social s'élevant à CENT QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE EUROS (€ 195.000.-) est représenté par six mille cinq cents (6.500) parts sociales d'une valeur nominale de TRENTE EUROS (€ 30.-) chacune.

Troisième résolution

Les associés décident une augmentation du capital social à concurrence du montant de CENT CINQ MILLE EUROS (€ 105.000.-) pour le porter de son montant actuel de CENT QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE EUROS (€ 195.000.-) au montant de TROIS CENT MILLE EUROS (€ 300.000.-) par incorporation à concurrence du montant de CENT CINQ MILLE EUROS (€ 105.000.-) de résultats reportés au 31 décembre 2006, ainsi qu'il résulte d'un bilan daté au 31 décembre 2006, dûment approuvé par l'assemblée générale des associés.

La disponibilité desdits résultats résulte d'une déclaration faite par les gérants de la société en date du 15 novembre 2007 confirmant que lesdites réserves n'ont pas été affectées respectivement distribuées et qu'elles existent encore à la date de ce jour.

Ces documents, après avoir été signés «ne varietur» par le notaire instrumentant et le comparant resteront annexés au présent acte avec lequel ils seront enregistrés.

Les trois mille cinq cents (3 500) nouvelles parts sociales sont attribuées aux associés existants au prorata de leur participation dans le capital social.

Constatation

A) Les associés constatent que suite à l'augmentation de capital, le capital social s'élève désormais à TROIS CENT MILLE EUROS, représenté par dix mille (10 000) parts sociales d'une valeur nominale de TRENTE EUROS (30.- €) chacune et dont les parts sociales sont réparties comme suit:

1.- Monsieur Romain BELOTTI, responsable technique, demeurant à F-57600 Forbach, 291, rue Bauer, cent parts sociales	100
2.- Monsieur Daniel KLEIN, responsable administration des ventes, demeurant à F-57350 Stiring-Wendel, 2, rue de la Ferme, cent parts sociales	100
3.- Monsieur François L'HUILLIER, responsable qualité, demeurant à F-57500 Saint-Avold, 15B, rue de Lens, cent parts sociales	100
4.- La société à responsabilité limitée HABIT S.à r.l., ayant son siège social à F-57500 Saint-Avold, Zone de l'Europort - Saint Avold, inscrite au registre de commerce de Sarreguemines sous le numéro TI 439 498 189, neuf mille cinq cents parts sociales	9.700
Total: dix mille parts sociales	10.000

B) Il est constaté que suite à deux cessions de parts sociales sous seing privé en date de ce jour, lesquelles cessions de parts, après avoir été signées «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui, que les parts sociales sont réparties comme suit:

1.- Monsieur Romain BELOTTI, responsable technique, demeurant à F-57600 Forbach, 291, rue Bauer, cent parts sociales	100
2.- Monsieur Daniel KLEIN, responsable administration des ventes, demeurant à F-57350 Stiring-Wendel, 2, rue de la Ferme, cent parts sociales	100

3.- Monsieur François L'HUILLIER, responsable qualité, demeurant à F-57500 Saint-Avold, 15B, rue de Lens, cent parts sociales	100
4.- La société à responsabilité limitée HABIT S.à r.l., ayant son siège social à F-57500 Saint-Avold, Zone de l'Europort - Saint Avold, inscrite au registre de commerce de Sarreguemines sous le numéro TI 439 498 189, neuf mille cinq cents parts sociales	9.500
5.- Monsieur Fabrice RAVENEL, directeur technique, demeurant à F-57150 Creutzwald, 12, rue du Cimetière, cent parts sociales	100
6.- Monsieur José DE PAIVA, formateur conducteurs, demeurant à F-57200 Blies-Ebersing, 28, rue du Val de Blies, cent parts sociales	100
Total: dix mille parts sociales	10.000

Monsieur Fabrice RAVENEL et Monsieur José DE PAIVA sont représentés ici par Monsieur André HEINTZ, en vertu de deux procurations données à Saint Avold le 14 novembre 2007.

Lesquelles procurations resteront annexées aux présentes.

Quatrième résolution

Suite aux prédites cessions de parts, les associés actuels décident de modifier l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social de la société est fixé au montant de TROIS CENT MILLE EUROS, représenté par dix mille (10.000) parts sociales d'une valeur nominale de TRENTE EUROS (€ 30.-) chacune.

Les parts sociales sont réparties comme suit:

1.- Monsieur Romain BELOTTI, responsable technique, demeurant à F-57600 Forbach, 291, rue Bauer, cent parts sociales	100
2.- Monsieur Daniel KLEIN, responsable administration des ventes, demeurant à F-57350 Stiring-Wendel, 2, rue de la Ferme, cent parts sociales	100
3.- Monsieur François L'HUILLIER, responsable qualité, demeurant à F-57500 Saint-Avold, 15B, rue de Lens, cent parts sociales	100
4.- Monsieur Fabrice RAVENEL, directeur technique, demeurant à F-57150 Creutzwald, 12, rue du Cimetière, cent parts sociales	100
5.- Monsieur José DE PAIVA, formateur conducteurs, demeurant à F-57200 Blies-Ebersing, 28, rue du Val de Blies, cent parts sociales	100
6.- La société à responsabilité limitée HABIT S.à r.l., ayant son siège social à F-57500 Saint-Avold, Zone de l'Europort - Saint Avold, inscrite au registre de commerce de Sarreguemines sous le numéro TI 439 498 189, neuf mille cinq cents parts sociales	9.500
Total: dix mille parts sociales	10.000

Cinquième résolution

Les associés décident de modifier l'article 7 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 7. Toute cession de parts sociales, volontaire ou forcée, à titre gratuit ou onéreux, quelle que soit sa forme, alors même qu'elle ne porterait que sur la nue-propriété ou l'usufruit, est soumise à l'agrément préalable de la société donné par la majorité des deux tiers des voix dont disposent les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, l'associé cédant prenant part au vote et ses parts sociales étant prises en compte pour le calcul de la majorité requise.

Cet agrément est exigé même pour les cessions entre associés et pour celles consenties au conjoint, à un ascendant ou à un descendant du cédant.

La demande d'agrément doit être notifiée à la société. Elle indique d'une manière complète l'identité du cessionnaire, le nombre de parts sociales dont la cession est envisagée et le prix offert s'il s'agit d'une cession à titre onéreux ou l'estimation de la valeur des parts sociales dans les autres cas.

L'agrément résulte, soit de sa notification, soit du défaut de réponse dans le délai de trois mois à compter de la demande. Si la société n'agrée pas le cessionnaire proposé, et si le cédant ne fait pas connaître, dans les dix jours de la notification du refus d'agrément, qu'il renonce à la cession, la société est tenue, dans un délai de trois mois à compter de la notification du refus, de faire acquérir les parts sociales, soit par un associé, soit par un tiers, soit par elle-même. A défaut d'accord entre les parties, le prix des parts sociales est déterminé par un expert désigné par les parties.

Si, à l'expiration du délai de trois mois à compter de la notification du refus d'agrément l'achat n'est pas réalisé, la cession peut être régularisée au profit du cessionnaire proposé.

En cas d'augmentation du capital, la cession du droit de souscription ou d'attribution aux parts sociales ou à tous autres titres donnant accès au capital est assimilée à une cession de parts sociales et, comme telle, soumise à agrément. Il en est de même des renoncations aux droits de souscription faites au profit de personnes dénommées.

Une personne ne peut être admise dans la société à l'occasion d'une augmentation de capital ou devenir titulaire de valeurs donnant accès au capital, sans être préalablement agréée dans les conditions prévues ci-dessus.

Aucun consentement préalable ne peut être donné à un projet de nantissement de parts sociales.

1. La transmission de parts sociales ayant sa cause dans le décès d'un associé est soumise à l'agrément de la société.

L'agrément est donné par les associés survivants représentant au moins les deux tiers des parts sociales autres que celles dépendant de l'indivision successorale à moins que les parts sociales indivises puissent être prises en compte pour les décisions collectives.

Les voix attachées aux parts sociales qui dépendent d'une indivision successorale ne sont pas prises en compte pour les décisions collectives sauf si un indivisaire au moins a la qualité d'associé. S'il n'en existe qu'un, il représente de plein droit l'indivision.

Si les droits hérités sont divis, l'héritier ou l'ayant droit notifie à la société une demande d'agrément en justifiant de ses droits et qualités. Si la société n'a pas fait connaître sa décision dans le délai de trois mois de la réception de cette notification, l'agrément est réputé acquis.

Si tous les indivisaires sont soumis à agrément, la société peut, sans attendre le partage, statuer sur leur agrément global; de convention essentielle entre les associés, elle peut aussi, à l'expiration d'un délai de six mois à compter du décès, demander au juge des référés du lieu de l'ouverture de la succession de mettre les indivisaires en demeure, sous astreinte, de procéder au partage.

Dans tous les cas de refus d'agrément, les associés ou la société doivent acquérir ou faire acquérir les parts sociales de l'héritier ou ayant-droit non agréé; il est fait application des dispositions ci-dessus prévues dans l'hypothèse d'un refus d'agrément en cas de cession. Si aucune des solutions prévues par ces dispositions n'intervient dans les délais impartis, l'agrément est réputé acquis.

2. L'attribution de parts sociales ayant pour cause la dissolution d'une communauté de biens entre époux est soumise à l'agrément de la société.

En cas de dissolution de communauté par le décès de l'époux associé, l'agrément est donné comme en matière de transmission par décès.

En cas de dissolution de communauté du vivant de l'époux associé, l'agrément est donné comme en matière de cession. A défaut d'agrément, les parts sociales attribuées à l'époux ou l'ex-époux doivent être rachetées dans les conditions prévues au paragraphe 1^{er} du présent article, le conjoint associé bénéficiant toutefois d'une priorité de rachat pour assurer la conservation de la totalité des parts sociales inscrites à son nom.

3. La transmission de parts sociales ayant son origine dans la disparition de la personnalité morale d'un associé y compris en cas de fusion, de scission ou de toute autre décision emportant transmission universelle du patrimoine de la personne morale associée est soumise à agrément dans les conditions prévues au paragraphe 1 du présent article.

4. Si la société ne comprend qu'un associé, les dispositions ci-dessus soumettant la cession ou la transmission des parts sociales à l'agrément préalable de la société ne sont pas applicables. La cession des parts sociales de l'associé unique est libre, toutefois en cas de dissolution de la communauté de biens existant entre l'associé unique et son conjoint, si les parts sociales ne sont pas attribuées à cet associé, il peut les racheter pour assurer la conservation de la totalité des parts sociales inscrites à son nom.

5. Les demandes, réponses, avis et mises en demeure prévues dans le cadre de la procédure d'agrément sont faites par acte extrajudiciaire ou par lettre recommandée avec avis de réception.

6. La présente clause d'agrément ne peut être modifiée qu'à la majorité des associés représentant les deux tiers du capital social.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg. Date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. HEINTZ, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 20 novembre 2007. Relation: ECH/2007/1444. - Reçu douze Euros. 12,00 €.

Le Receveur (signé): MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 2 janvier 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008039929/201/217.

(080042249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2008.

SigmaKalon Manager S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 91.976.

In the year two thousand and eight, on the fifteenth day of January.

Before the undersigned Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of SigmaKalon Manager (the "Company"), a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 91.976 incorporated pursuant to a deed of Me Francis Kessler notary residing in Esch-sur-Alzette, c on 20 February 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 28 March 2003 number 337. The Articles of Incorporation have been last amended pursuant to a deed of Me Francis Kessler, prenamed, on 6 December 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 22 January 2004 number 84.

The meeting was opened at 11 a.m by Mrs. Florence Bal, maître en droit, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mrs. Armony Allamanno, maître en droit, residing in Luxembourg, who is also elected as scrutineer by the meeting.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Dissolution of the Company in compliance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended;
2. Subsequent appointment of AIM Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 74.676, as liquidator of the Company and decision to grant the liquidator some powers.
3. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. The entire share capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. The present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

First resolution

In compliance with articles 141 to 151 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the general meeting resolves to dissolve the Company and to start liquidation proceedings.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the general meeting resolves to appoint AIM Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 74.676, as liquidator of the Company and to grant the liquidator the following powers:

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the partners in cash or in kind to his willingness in the proportion of their participation in the capital.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing known to the notary by name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quinze janvier.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société SigmaKalon Manager (la «Société»), une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.976, constituée suivant acte de M^e Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 20 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 28 mars 2003 numéro 337. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de M^e Francis Kessler, prénommé, en date du 6 décembre 2003 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations en date du 22 janvier 2004 numéro 84.

L'assemblée est ouverte à 11 heures sous la présidence de Madame Florence Bal, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Armony Allamanno, maître en droit, demeurant à Luxembourg, qui est également choisie comme scrutateur par l'assemblée.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Dissolution de la Société conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée;
2. Nomination consécutive de AIM Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 74.676, en qualité de liquidateur et décision de lui accorder certains pouvoirs;
3. Divers.

II. Que les présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les présents, les mandataires des représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des, après avoir délibéré sur les points à l'ordre du jour, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

En conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'assemblée générale décide de dissoudre la Société.

Seconde résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'assemblée générale décide de nommer AIM Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social aux 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 74.676, en tant que liquidateur de la Société et de lui conférer les pouvoirs suivants:

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus tels que prévu aux articles 144 à 148 bis de la Loi.

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 de la Loi sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres charges.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. BAL, A. ALLAMANNO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 janvier 2008. Relation: LAC/2008/3288 Reçu douze euros (12€).

Le Receveur (signé) F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008039925/242/131.

(080042505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2008.

Media Lario International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 97.870.

In the year two thousand seven on the twenty-second day of November.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of Media Lario International S.A., a public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 97.870 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître André Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing at that time in Luxembourg, on 12 December 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n ° 94 of 23 January 2004. The articles of association have been last amended by a deed of Maître André Jean-Joseph Schwachtgen; notary residing in Luxembourg, on 22 December 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 634 of 28 March 2006 (the Articles).

The Meeting is declared open at 11.00 a.m. and is presided by Jean-Marc Delcour, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary of the meeting, Michael Zianveni, "Juriste", residing in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Marc KOENE, "Juriste" residing in Luxembourg (the chairman, the secretary and the scrutineer being hereinafter collectively referred to as the Bureau).

The Bureau of the Meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to record that:

I. The agenda of the Meeting is as follows:

(1) Re-classification and amendment of (i) the subscribed (issued) share capital of the Company, (ii) the unissued (unsubscribed) but authorised share capital of the Company and (iii) the number and value of the New Ordinary Shares (as defined in the Articles) to be issued under the Company's Employee Stock Option Plan (as defined in the Articles), in accordance with articles 5.1, 6.1 and 6.3 of the Articles, by splitting the par value per share at a ratio of 1:10 (one tenth) and by correspondingly increasing the respective numbers of shares at a ratio of 10/1 (ten for one) and by making amendments to this effect in articles 5.1, 6.1, 6.3 and 6.4 of the Articles.

(2) Following the re-classifications (share splits) as in item (1) above: Increase the subscribed (issued) share capital of the Company by an amount of EUR 34,470.80 (thirty four thousand four hundred seventy euros and eighty cents) to bring it from its present amount of EUR 721,168.50 (seven hundred twenty-one thousand one hundred sixty-eight euros and fifty cents) to an amount of EUR 755,639.30 (seven hundred fifty-five thousand six hundred thirty-nine euros and thirty cents) by the issue of (i) 16,000 (sixteen thousand) Ordinary Shares with a par value of EUR 0.13 (thirteen cents) so as to raise the number of Ordinary Shares from 1,112,020 (one million one hundred twelve thousand and twenty) to 1,128,020 (one million one hundred twenty eight thousand and twenty) Ordinary Shares and (ii) 249,160 (two hundred forty-nine thousand one hundred and sixty) Preferred B Shares with a par value of EUR 0.13 (thirteen cents) so as to raise the number of Preferred B Shares from 511,870 (five hundred eleven thousand eight hundred and seventy) to 761,030.00 (seven hundred sixty one thousand and thirty).

(3) Waiver by the existing shareholders of their preferential subscription rights.

(4) Subscription and payment of the issued Ordinary Shares by Dr. Reza Abhari and of the Preferred B Shares by Intel Capital Corporation, both by way of a contribution in cash.

(5) Following the re-classifications (share splits) as in item (1) above: Increase of the unissued (unsubscribed) but authorised capital of the Company, pursuant to article 6.1 of the Articles, from its current aggregate amount of EUR

194,883.00 (one hundred ninety-four thousand eight hundred eighty-three euros) to an aggregate amount of EUR 201,532.50 (two hundred and one thousand five hundred thirty two euros and fifty cents) to be converted into 1,550,250 (one million five hundred fifty thousand two hundred fifty) New Ordinary Shares with a par value of EUR 0.13 (thirteen cents) each.

(6) Following the re-classifications (share splits) as in item (1) above: Increase of the total value and number of New Ordinary Shares authorised pursuant to article 6.3 of the Articles and to be issued under the Company's Employee Stock Option Plan from an aggregate amount of EUR 169,928.20 (one hundred sixty-nine thousand nine hundred twenty-eight euros and twenty cents), to an aggregate amount of EUR 198,282.50 (one hundred ninety eight thousand two hundred eighty two euros and fifty cents) to be converted into 1,525,250 (one million five hundred twenty five thousand two hundred fifty) New Ordinary Shares with a par value of EUR 0.13 (thirteen cents) each.

(7) Renewal and extension of the authorisation as provided for in article 6.4 of the Articles for an additional period of five years.

(8) Deletion of article 9.1.2 (d) of the Articles and subsequent amendment of article 9.1.3 of the Articles.

(9) Decision to define the "Directors" referred to in articles 14.3.4, 14.3.5 and 14.3.6 of the Articles as the "Independent Directors".

(10) Decision to amend in article 14.1 of the Articles the number of members of the Company's Board of Directors (as defined in the Articles) to be at least five (5) and not more than nine (9) and to increase in article 14.3.4 of the Articles the number of directors from one (1) director to at least one (i) director and not more than three (3) directors.

(11) Clarification of the wording of article 14.3.10 of the Articles.

(12) Amendment to articles 5.1, 6.1, 6.3, 6.4, 9.1.3, 14.1, 14.3.4, 14.3.5, 14.3.6 and 14.3.10 of the Articles.

(13) Following the re-classifications (share splits) as in item (1) above: Decision to cause the Company to adjust the par value per share of the Company's existing Employee Stock Option Plan to reflect items (1) and (3) above and extension of the scope of the Plan by increasing the maximum number of stock options covered by the Plan to 1,525,250 (one million five hundred twenty five thousand two hundred fifty).

(14) Appointment of Norbert Becker as Independent Director of the Company pursuant to article 14.3.4 of the Articles.

(15) Ratification of the appointment of Roberto Sacchi, with address at Bosisio Parini (LC), Italy, Località Pascoloas, as statutory auditor of the Company in substitution of Wood Appleton, Oliver Audit S.à r.l., for the Company's financial accounts ending on December 31, 2006; and

(16) Granting of powers of attorney in relation to the appointments referred to under items (14) and (15) above.

II. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that 527.145 shares with a par value of one euros and thirty cents (EUR 1.30), representing more than fifty percent of the Company's share capital are duly present or represented at this Meeting so that the Meeting can validly decide on all the issues of the agenda which are known to the shareholders. A convening notice by registered mail has been validly sent to all the shareholders.

III. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on the attendance list. This attendance list signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the Bureau and the undersigned notary, will be annexed to the present deed. The proxies of the represented shareholders will also be annexed to the present deed.

After discussion of the various items on the agenda, the Meeting takes the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to re-classify (i) the subscribed (issued) share capital, (ii) the unsubscribed (unissued) but authorised capital of the Company and (iii) the number and value of the New Ordinary Shares to be issued under the Company's Employee Stock Option Plan, pursuant to articles 5.1, 6.1 and 6.3 of the Articles, by splitting the par value per share at a ratio of 1 :10 (one tenth) and by correspondingly setting the respective numbers of shares at a ratio of 10/1 (ten for one).

The Meeting further resolves that each shareholder shall receive, for each previously held share (hereafter an Old Share), ten new shares (New Shares) as a replacement for each Old Share and decides to instruct the board of directors to perform and sign all documents, certificates, including the update of the Company's shareholders' register, and, in general, to take all actions required or useful for the execution of the present resolution.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the subscribed (issued) share capital of the Company, following the re-classifications (share splits) as in the First Resolution, by an amount of EUR 34,470.80 (thirty four thousand four hundred seventy euros and eighty cents) to bring it from its present amount of EUR 721,168.50 (seven hundred twenty-one thousand one hundred sixty-eight euros and fifty cents) to an amount of EUR 755,639.30 (seven hundred fifty-five thousand six hundred thirty-nine euros and thirty cents) by the issue of (i) 16,000 (sixteen thousand) Ordinary Shares with a par value of EUR 0.13 (thirteen cents) so as to raise the number of Ordinary Shares from 1,112,020 (one million one hundred twelve thousand and twenty) to 1,128,020 (one million one hundred twenty eight thousand and twenty) Ordinary Shares and (ii) 249,160 (two hundred forty-nine thousand one hundred and sixty) Preferred B Shares with a par value of EUR 0.13 (thirteen

cents) so as to raise the number of Preferred B Shares from 511,870 (five hundred eleven thousand eight hundred and seventy) to 761,030.00 (seven hundred sixty one thousand and thirty); those Ordinary Shares and Preferred B Shares having the same rights and obligations as the existing Ordinary Shares or the existing Preferred B Shares.

Third resolution

The existing shareholders decide to waive their preferential subscription rights.

Fourth resolution

Dr. Reza Abhari, duly represented by Mr. Jean-Marc Delcour, declares to subscribe for the 16,000 (sixteen thousand) Ordinary Shares and to have them fully paid up by a contribution in cash of an aggregate amount of EUR 8,000 (eight thousand euros), of which (i) EUR 2,080 (two thousand and eighty euros) shall be allocated to the share capital account of the Company and (ii) EUR 5,920 (five thousand nine hundred twenty euros) shall be allocated to the share premium account of the Company; and

Intel Capital (Cayman) Corporation, duly represented by Mr. Jean-Marc Delcour, declares to subscribe for the 249,160 (two hundred forty-nine thousand one hundred and sixty) Preferred B Shares and to have them fully paid up by a contribution in cash of an aggregate amount of EUR 973,543 (nine hundred seventy-three thousand five hundred forty-three euros, of which (i) EUR 32,390.80 (thirty two thousand three hundred and ninety euros and eighty cents) shall be allocated to the share capital account of the Company and (ii) EUR 941,152.20 (nine hundred forty one thousand one hundred and fifty-two euros and twenty cents) shall be allocated to the share premium account of the Company

The justifying documents of the subscriptions and of the payments have been produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges them.

Fifth resolution

The Meeting resolves to increase, following the re-classifications (share splits) as in the First Resolution, the unissued (unsubscribed) but authorised capital of the Company, pursuant to article 6.1 of the Articles, from its current amount of EUR 194,883.00 (one hundred ninety-four thousand eight hundred eighty-three euros) to an aggregate amount of EUR 201,532.50 (two hundred and one thousand five hundred thirty two euros and fifty cents) to be converted into 1,550,250 (one million five hundred fifty thousand two hundred fifty) New Ordinary Shares with a par value of EUR 0.13 (thirteen cents) each.

Sixth resolution

The Meeting resolves to increase, following the re-classifications (share splits) as in the First Resolution, the authorised share capital, number and par value of New Ordinary Shares authorised to be issued pursuant to article 6.3 of the Articles under the Company's Employee Stock Option Plan from an aggregate amount of EUR 169,928.20 (one hundred sixty-nine thousand nine hundred twenty-eight euros and twenty cents), to be converted into 1,307,140 (one million three hundred and seven thousand one hundred forty) New Ordinary Shares, to an aggregate amount of EUR 198,282.50 (one hundred ninety eight thousand two hundred eighty two euros and fifty cents) to be converted into 1,525,250 (one million five hundred twenty five thousand two hundred fifty) New Ordinary Shares with a par value of EUR 0.13 (thirteen cents) each.

Seventh resolution

The Meeting resolves to extend the authorisation provided for in article 6.4 of the Articles for a new period of five years from the date of publication of the present deed.

Eighth resolution

The Meeting resolves to delete article 9.1.2 (d) of the Articles in its entirety.

As a consequence, any reference in article 9.1.3 of the Articles to article 9.1.2 (d) of the Articles is deleted.

Ninth resolution

The Meeting resolves to define the "Directors" as referred to in the articles 14.3.4, 14.3.5 and 14.3.6 of the Articles as "Independent Directors" and, subsequently, to reword the respective above mentioned articles.

Tenth resolution

The Meeting resolves to amend article 14.1 to the effect that the number of members of the Company's Board of Directors shall be at least five (5) and not more than nine (9) and to amend article 14.3.4 to the effect that the number of members of the Company's Board of Directors under such article shall be increased from one (1) director to at least one (1) director and not more than three (3) directors.

Eleventh resolution

The Meeting resolves to clarify the wording of article 14.3.10 of the Articles to the effect that the maximum aggregate indemnity amount set forth in such article 14.3.10 applies to each Director and Observer individually.

Twelfth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Meeting resolves to amend the Articles by deleting article 9.1.2(d) in its entirety and by amending articles 5.1, 6.1, 6.3, 6.4, 9.1.3, 14.1, 14.3.4, 14.3.5, 14.3.6 and 14.3.10 of the Articles, which will henceforth have the following wording:

"5.1 The subscribed (issued) share capital is set at EUR 755,639.30 (seven hundred fifty five thousand six hundred thirty nine euros and thirty cents) divided into 1,128,020 (one million one hundred twenty eight thousand and twenty) ordinary shares with a par value of EUR 0.13 (thirteen cents) each (the "Ordinary Shares"), 1,364,240 (one million three hundred sixty four thousand two hundred and forty) ordinary-preferred shares with a par value of EUR 0.13 (thirteen cents) each (the "Ordinary Preferred Shares"), 2,559,320 (two million five hundred fifty nine thousand three hundred twenty) preferred A shares with a par value of EUR 0.13 (thirteen cents) each (the "Preferred A Shares") and 761,030.00 (seven hundred sixty one thousand and thirty) preferred B shares with a par value of EUR 0.13 (thirteen cents) each (the "Preferred B Shares")."

"6.1 The total unissued (unsubscribed) but authorised capital of the Company is set at EUR 201,532.50 (two hundred and one thousand five hundred thirty two euros and fifty cents). The Board of Directors is authorised to create and issue additional shares with a par value of EUR 0.13 (thirteen cents) within the limits of the authorised capital (the "New Ordinary Shares"). It is hereby clarified that the Board of Directors shall at all times ensure that the Company has, at any given time, reserved sufficient shares as to enable the Company to issue New Ordinary Shares upon exercise of any outstanding options and warrants, as shall be granted by the Company from time to time."

"6.3 The Board of Directors is authorised to issue from time to time at its exclusive discretion and within the limits of the unissued but authorised share capital stated in article 6.1 above, New Ordinary Shares to employees, consultants and service providers (the latter only, in the ordinary course of business) of the Company, its subsidiaries, affiliated companies or shareholders in the context of one or more employee stock option plans (collectively the "Employee Stock Option Plan") as may be approved by the shareholders from time to time, for an aggregate amount of EUR 198,282.50 (one hundred ninety eight thousand two hundred eighty two euros and fifty cents), to be converted into 1,525,250 (one million five hundred twenty five thousand two hundred fifty) New Ordinary Shares with a par value of EUR 0.13 (thirteen cents) each. Such Employee Stock Option Plan must have received the prior approval by a resolution of an extraordinary General Meeting with the majority as provided in articles 9.4.4 and 13.7 below."

"6.4 The authorisation of the Board of Directors to issue shares of the Company in accordance with this article 6.1 is valid for a period of 5 (five) years from the date of publication of the deed of incorporation of the Company and it may be renewed by resolution of an extraordinary General Meeting deliberating in accordance with the requirements for amendments to these Articles, for a period which, for each renewal, may not exceed five years."

"9.1.3 Mechanism of Conversion. Before any holder of Preferred Shares (or, as applicable, of Ordinary Preferred Shares) shall be entitled (in the case of a conversion at such holder's option) to convert the same into Ordinary Shares, he shall surrender the certificate or certificates therefor, duly endorsed, at the office of the Company, and shall give written notice by mail, postage prepaid, to the Company at its registered office, of the election to convert the same. Such conversion (in the case of a conversion at such holder's option) shall be deemed to have been made immediately prior to the close of business on the date of such surrender of the certificate representing the Preferred Shares (or, as applicable, the Ordinary Preferred Shares) to be converted, and the person or persons entitled to receive the Ordinary Shares issuable upon such conversion shall be treated for all purposes as the record holder or holders of such Ordinary Shares as of such date. If the conversion is in connection with the Qualifying IPO or upon a Deemed Liquidation Event, then the conversion shall be deemed to have taken place automatically regardless of whether the certificates representing such shares have been tendered to the Company, but from and after such conversion any such certificates not tendered to the Company shall be deemed to evidence solely the Ordinary Shares received upon such conversion and the right to receive a certificate for such Ordinary Shares. If the conversion is in connection with the Qualifying IPO, the conversion may, at the option of any holder tendering Preferred Shares (or, as applicable, Ordinary Preferred Shares) for conversion, be conditioned upon the closing with the underwriter of the sale of securities pursuant to such offering, in which event the person(s) entitled to receive the Ordinary Shares issuable upon such conversion of the Preferred Shares (or, as applicable, the Ordinary Preferred Shares) shall not be deemed to have converted such Preferred Shares (or, as applicable, the Ordinary Preferred Shares) until immediately prior to the closing of such offer of securities. The Company shall, as soon as practicable after the conversion and tender of the certificate for the Preferred Shares (or, as applicable, the Ordinary Preferred Shares) converted, issue and deliver at such office to such holder of Preferred Shares (or, as applicable, the Ordinary Preferred Shares) or to the nominee or nominees of such holder, a certificate or certificates for the number of Ordinary Shares to which such holder shall be entitled as aforesaid."

"14.1 The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three (3) directors and following the Original Issue Date of the Preferred Shares of at least five (5) and not more than nine (9) directors (the "Directors") who need not be shareholders of the Company."

"14.3.4 At least one (1) Director and not more than three (3) Directors shall be (an) independent industry expert(s) ("Independent Board Member(s)") (including any successor(s) in this position) to be appointed by the General Meeting with a majority to be obtained in each class of shares."

"14.3.5 One (1) Director is to be designated for appointment by the General Meeting among the persons designated for appointment by funds exclusively advised by PolyTechnos Venture-Partners GmbH or the successor in the majority of the shares held by funds exclusively advised by PolyTechnos Venture-Partners GmbH ("Independent Board Member")."

"14.3.6 One (1) Director is to be designated for appointment by the General Meeting among the persons designated for appointment by funds managed by Vision or the successor in the majority of the shares held by funds managed by Vision ("Independent Board Member")."

"14.3.10 The Company shall, subject to the provisions of applicable law, indemnify the Directors and Observers with respect to liabilities and expenses incurred by each of such Directors or Observers, as applicable, each in its capacity as such, provided, however, that such indemnity for each Director and Observer shall be for a maximum aggregate amount of Euro 500,000 and that it shall not apply under (i) a breach of such Director's or Observer's fiduciary duties, (ii) a grossly negligent or intentional violation of such Director's or Observer's fiduciary duties or (iii) an action intended to reap a personal gain illegally."

Thirteenth resolution

The Meeting resolves that it is in the best interest and for the corporate benefit of the Company to amend the "2004 Omnibus Stock Option Plan" (the "Plan") in order to reflect the resolutions taken above and to extend the scope of the Plan by increasing, following the re-classifications (share splits) as in the First Resolution, the maximum number of stock options covered by the Plan to 1,525,250 (one million five hundred twenty five thousand two hundred fifty).

Fourteenth resolution

The Meeting resolves to appoint Norbert Becker residing professionally at Aérogolf Center, 1B Heienhaff, 1736 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg, as independent director of the Company pursuant to article 14.3.4 of the Articles.

Fifteenth resolution

The Meeting resolves to ratify the appointment of Roberto Sacchi, Manager, residing professionally at Bosisio Parini (LC), Italy, Località Pascoloas, born in Milano (Italy) on June 4, 1959, as the statutory auditor of the Company in substitution of the Wood Appleton, Oliver Audit S.à r.l., for the Company's financial accounts ending on December 2006.

The term of the appointment of Roberto Sacchi as statutory auditor shall be up to one year, subject to revocation at any time by a general meeting of the shareholders of the Company with or without cause as provided by article 22 of the Articles.

Sixteenth resolution

The Meeting resolves to authorise and empower any employee or director of the Company and/or any lawyer or employee of Loyens Winandy, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the relevant notice in respect of the appointments referred to under the Fourteenth and the Fifteenth Resolutions above with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and to execute, deliver and perform under any documents necessary or useful for such a purpose.

No further item being on the agenda of the Meeting, the chairman adjourned the meeting at 11.45 and these minutes were signed by the members of the bureau of the meeting and the undersigned notary.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in the English followed by a French translation, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in the City of Luxembourg, on the day named the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholders acting on behalf of the appearing parties, the proxyholders signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenu une assemblée générale extraordinaire des actionnaires ("l'Assemblée") de la société anonyme Media Lario International S.A. ayant son siège social à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.870 (la "Société"). La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Maître André Jean-Joseph Schwachtgen, résidant au moment de l'acte à Luxembourg, en date du 12 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 94 du 23 janvier 2004 (les "Statuts"). Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentant le 22 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et Associations n° 634 en date du 28 mars 2006.

L'assemblée est déclarée ouverte à 11.00 heures et est présidée par Jean-Marc Delcour, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Michael Zianveni, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Marc KOENE, économiste, demeurant à Luxembourg (le président, le secrétaire et le scrutateur ensemble, ci-après le Bureau).

Le Bureau étant constitué, le président prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

(1) Reclassement et modification (i) du capital social souscrit (émis) de la Société, (ii) du capital social de la Société non émis (souscrit) mais autorisé et (iii) du nombre ainsi que de la valeur des Nouvelles Actions Ordinaires (telles que définies dans les Statuts) devant être émises d'après le Plan de Stock-Option Salarial (tel que défini dans les statuts de la Société), conformément aux articles 5.1, 6.1 et 6.3 des Statuts, par une opération de division de la valeur nominale selon un ratio de 1:10 (un dixième) et par l'augmentation correspondante du nombre d'actions selon un ratio de 10/1 (dix pour un) et par les modifications à cet effet des articles 5.1, 6.1, 6.3 et 6.4 des Statuts.

(2) Suite au reclassement (divisions d'actions) décrite à l'article (1) ci-dessus: Augmentation du capital social de la Société souscrit (émis) d'un montant de 34.470,80 EUR (trente-quatre mille quatre cent soixante-dix euro et quatre-vingt cents), afin de le porter de son montant actuel de 721.168,50 EUR (sept cent vingt et un mille cent soixante-huit euro et cinquante cents) à un montant de 755.639,30 EUR (sept cent cinquante-cinq mille six cent trente-neuf euro et trente cents), par l'émission de (i) 16.000 (seize mille) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale de 0,13 EUR (treize cents), afin d'élever le nombre d'Actions Ordinaires de 1.112.020 (un million cent douze mille vingt) à 1.128.020 (un million cent vingt-huit mille vingt) Actions Ordinaires et (ii) 249.160 (deux cent quarante-neuf mille cent soixante) Actions Préférentielles B ayant une valeur nominale de 0,13 EUR (treize cents), afin d'élever le nombre d' Actions Préférentielles B de 511.870 (cinq cent onze mille huit cent soixante-dix) à 761.030 (sept cent soixante et un mille trente).

(3) Renonciation par les actionnaires existants à leurs droits de souscription préférentielle.

(4) Souscription et paiement des Actions Ordinaires émises par Dr. Reza Abhari et des Actions Préférentielles B par Intel Capital Corporation, les deux par un apport en espèce.

(5) Suite au reclassement (divisions d'actions) décrite à l'article (1) ci-dessus: Augmentation du capital social de la Société non émis (non souscrit) mais autorisé, en vertu de l'article 6.1 des Statuts, afin de le porter de son montant global actuel de 194.883,00 EUR (cent quatre vingt quatorze mille huit cent quatre-vingt-trois euro) au montant global de 201.532,50 EUR (deux cent un mille cinq cent trente-deux euro et cinquante cents) devant être converti en 1.550.250 (un million cinq cent cinquante mille deux cent cinquante) Nouvelles Actions Ordinaires ayant une valeur nominale de 0,13 EUR (treize cents) chacune.

(6) Augmentation de la valeur totale et du nombre de Nouvelles Actions Ordinaires, autorisées en vertu de l'article 6.3 des Statuts et devant être émises suivant le Plan de Stock-Option Salarial, afin de le porter d'un montant global de 169.928,20 EUR (cent soixante-neuf mille neuf cent vingt-huit euro et vingt cents) à un montant global de 198.282,50 EUR (cent quatre-vingt dix-huit mille deux cent quatre-vingt deux euro et cinquante cents) devant être converti en 1.525.250 (un million cinq cent vingt-cinq mille deux cent cinquante) Nouvelles Actions Ordinaires, chacune ayant une valeur nominale de 0,13 EUR (treize cents).

(7) Renouvellement et extension de l'autorisation prévue à l'article 6.4 des Statuts pour une période de cinq années supplémentaires.

(8) Suppression de l'article 9.1.2 (d) des Statuts et modification subséquente de l'article 9.1.3 des Statuts.

(9) Décision de désigner les «Administrateurs» énoncés aux articles 14.3.4, 14.3.5 et 14.6.6 des Statuts par l'expression «Administrateurs Indépendants».

(10) Décision de modifier le nombre de membres du Conseil d'Administration de la Société (tel que défini dans les Statuts) prévu à l'article 14.1 des Statuts, lequel sera au minimum de cinq (5) sans excéder neuf (9) et d'augmenter le nombre d'administrateurs prévu à l'article 14.3.4 de un (1) administrateur à au moins un administrateur et sans excéder trois (3) administrateurs.

(11) Clarification du libellé de l'article 14.3.10 des Statuts.

(12) Modification des articles 5.1, 6.1, 6.3, 6.4, 9.1.3, 14.1, 14.3.4, 14.3.5, 14.3.6 et 14.3.10 des Statuts.

(13) Décision d'amener la Société à ajuster la valeur nominale des actions du Plan de Stock-Option Salarial de la Société afin d'y refléter les points (1) et (3) ci-dessus, et extension du champs d'application du Plan par l'augmentation du nombre maximal de stock-options prévu par le Plan pour le porter à 1.525.250 (un million cinq cent vingt-cinq mille deux cent cinquante).

(14) Nomination de Norbert Becker en qualité d'Administrateur Indépendant de la Société conformément à l'article 14.3.4 des Statuts.

(15) Ratification de la nomination de Roberto Sacchi, demeurant à Bosisio Parini (LC), Italie, Località Pascoloas, en qualité de commissaire aux comptes en remplacement de Wood Appleton, Oliver Audit S.à r.l., pour l'exercice social de la Société se terminant le 31 décembre 2006; et

(16) Octroi de pouvoirs en relation avec les nominations mentionnée aux points (14) et (15) ci-dessus.

II. Il résulte de la liste de présence, établie et certifiée par les membres du Bureau, que 527.145 actions ayant une valeur nominale de un euro et trente cents (1,30 EUR), représentant plus de la moitié du capital social de la Société sont dûment présents ou représentés à l'Assemblée à l'Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut valablement décider de tous les

points de l'ordre du jour connus des actionnaires. Une convocation par courrier recommandé a été envoyée dans les formes légales à tous les actionnaires.

III. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent figurent sur la liste de présence. Cette liste signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le Bureau et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

Après délibérations sur les différents points portés à l'agenda, l'assemblée décide à l'unanimité ce qui suit:

Première résolution

L'assemblée décide de reclasser (i) le capital social souscrit (émis) de la Société, (ii) le capital social de la Société non souscrit (non émis) mais autorisé et (iii) le nombre ainsi que de la valeur des Nouvelles Actions Ordinaires devant être émises d'après le Plan de Stock-Option Salarial (tel que défini dans les statuts de la Société), conformément aux articles 5.1, 6.1 et 6.3 des Statuts, par une opération de division de la valeur nominale selon un ratio de 1:10 (un dixième) et par la fixation correspondante du nombre d'actions à un ratio de 10/1 (dix pour un).

En outre, l'assemblée décide que chacun des actionnaires devra recevoir en échange de toute action détenue précédemment (ci-après «Ancienne(s) Action(s)») dix nouvelles actions («Nouvelle(s) Action(s)») en remplacement de chaque Ancienne Action et décide de charger le conseil d'administration de l'exécution et de la signature de tous les documents, certificats, incluant la mise à jour du registre des actionnaires de la Société, et en général, de prendre toutes les mesures nécessaires ou utiles pour l'exécution des présentes résolutions.

Seconde résolution

Suite au reclassement (divisions d'actions) décrite à l'article (1) ci-dessus, l'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société souscrit (émis) d'un montant de 34.470,80 EUR (trente-quatre mille quatre cent soixante-dix euro et quatre-vingt cents), afin de le porter de son montant actuel de 721.168,50 EUR (sept cent vingt et un mille cent soixante-huit euro et cinquante cents) à un montant de 755.639,30 EUR (sept cent cinquante-cinq mille six cent trente-neuf euro et trente cents), par l'émission de (i) 16.000 (seize mille) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale de 0,13 EUR (treize cents), afin d'élever le nombre d'Actions Ordinaires de 1.112.020 (un million cent douze mille vingt) à 1.128.020 (un million cent vingt-huit mille vingt) Actions Ordinaires et (ii) 249.160 (deux cent quarante-neuf mille cent soixante) Actions Préférentielles B ayant une valeur nominale de 0,13 EUR (treize cents), afin d'élever le nombre d'Actions Préférentielles B de 511.870 (cinq cent onze mille huit cent soixante-dix) à 761.030 (sept cent soixante et un mille trente).

Troisième résolution

Les actionnaires existants décident de renoncer à leurs droits de souscription préférentielle.

Quatrième résolution

Dr. Reza Abhari, dûment représenté par Mr. Jean-Marc Delcour, décide de souscrire à 16.000 (seize mille) Actions Ordinaires et de les libérer intégralement par un apport en espèce d'un montant global de 8.000 EUR (eight thousand euro), dont (i) 2.080 EUR (deux mille quatre-vingt euro) seront affectés au compte capital de la Société et (ii) 5.920 EUR (cinq mille neuf cent vingt euro) seront affectés au compte prime de la Société; et

Intel Capital (Cayman) Corporation, dûment représentée par Jean-Marc Delcour, décide de souscrire à 249.160 (deux cent quarante-neuf mille cent soixante) Actions Préférentielles B et les libérer intégralement par un apport en espèce d'un montant global de 973.543 EUR (neuf cent soixante-treize mille cinq cent quarante trois euro) dont (i) 32.3908,80 EUR (trente-deux mille trois cent quatre-vingt-dix euros et quatre-vingts cents) seront affectés au compte capital de la Société et (ii) 941.152,20 EUR (neuf cent quarante et un mille cent cinquante-deux euros et vingt cents) seront affectés au compte prime de la Société.

Les documents attestant des souscriptions et des paiements ont été produits devant le notaire instrumentant, qui les reconnaît expressément.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de d'augmenter le capital social de la Société non émis (non souscrit) mais autorisé, en vertu de l'article 6.1 des Statuts, afin de le porter de son montant global actuel de 194.883.00 EUR (cent quatre vingt quatorze mille huit cent quatre-vingt-trois euro) au montant global de 201.532,50 EUR (deux cent un mille cinq cent trente-deux euro et cinquante cents) devant être converti, suivant le reclassement (divisions d'actions) décrit dans la Première Résolution, en 1.550.250 (un million cinq cent cinquante mille deux cent cinquante) Nouvelles Actions Ordinaires ayant une valeur nominale de 0,13 EUR (treize cents) chacune.

Sixième résolution

Suite au reclassement (divisions d'actions) décrite à l'article (1) ci-dessus, l'Assemblée décide d'augmenter la valeur totale et le nombre de Nouvelles Actions Ordinaires, autorisées en vertu de l'article 6.3 des Statuts et devant être émises suivant le Plan de Stock-Option Salarial, afin de le porter d'un montant global de 169.928,20 EUR (cent soixante-neuf mille neuf cent vingt-huit euro et vingt cents) devant être converti en, suivant le reclassement (divisions d'actions) décrit dans la Première Résolution, en 1.307.140 (un million trois cent sept mille cent quarante) Nouvelles Actions Ordinaires, à un montant global de 198.282,50 EUR (cent quatre-vingt dix-huit mille deux cent quatre-vingt deux euro et cinquante

cents) devant être converti en 1.525.250 (un million cinq cent vingt-cinq mille deux cent cinquante) Nouvelles Actions Ordinaires, chacune ayant une valeur nominale de 0,13 EUR (treize cents).

Septième résolution

L'Assemblée décide de renouveler et d'étendre l'autorisation prévue à l'article 6.4 des Statuts pour une période de cinq années supplémentaires, à partir de la date de publication du présent acte.

Huitième résolution

L'Assemblée décide de supprimer l'article 9.1.2 (d) des Statuts dans son intégralité.

Par conséquent, toute référence dans l'article 9.1.3 des Statuts à l'article 9.1.2 (d) des Statuts est supprimée.

Neuvième résolution

L'Assemblée décide de désigner les «Administrateurs» énoncés aux articles 14.3.4, 14.3.5 et 14.6.6 des Statuts par l'expression «Administrateurs Indépendants» et de reformuler les Statuts décrits ci-dessus.

Dixième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 14.1 des Statuts avec pour effet que le nombre de membres du Conseil d'Administration de la Société sera au minimum de cinq (5) sans excéder neuf (9) et de modifier l'article 14.3.4 de sorte que le nombre de membres du Conseil d'Administration passe de un (1) administrateur à au moins un administrateur et sans excéder trois (3) administrateurs.

Onzième résolution

L'Assemblée décide de clarifier le libellé de l'article 14.3.10 des Statuts de sorte que le montant global maximum de l'indemnité établie dans l'article 14.3.10 s'applique à tous les Administrateurs et Observateurs individuellement.

Douzième résolution

Suite aux résolutions ci-dessus, l'Assemblée décide d'amender les Statuts en supprimant l'article 9.1.2(d) dans son entièreté et en modifiant les articles 5.1, 6.1, 6.3, 6.4, 14.1, 9.1.3, 14.3.4, 14.3.5, 14.3.6 et 14.3.10 des Statuts, lesquels auront dorénavant la teneur suivante:

«5.1 Le capital social souscrit (émis) est fixé à 755.639,30 EUR (sept cent cinquante-cinq mille six cent trente-neuf euro et trente cents) divisé en 1.128.020 (un million cent vingt-huit mille vingt) actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,13 EUR (treize cents) chacune (les "Actions Ordinaires") et en 1.364.240 (un million trois cent soixante-quatre mille deux cent quarante) actions ordinaires préférentielles d'une valeur nominale de 0,13 EUR (treize cents) chacune (les «Actions Ordinaires Préférentielles»), 2.559.320 (deux millions cinq cent cinquante-neuf mille trois cent vingt) actions ordinaires préférentielles A d'une valeur nominale de 0,13 EUR (treize cents) chacune (les «Actions Ordinaires Préférentielles A») et 761.030 (sept cent soixante et un mille trente) actions ordinaires préférentielles B d'une valeur nominale de 0,13 EUR (treize cents) chacune (les «Actions Ordinaires Préférentielles B»).».

«6.1 Le total du capital non émis (non souscrit) mais autorisé de la Société est fixé à hauteur de EUR 201.532,50 (deux cent un mille cinq cent trente-deux euro et cinquante cents). Le Conseil d'Administration est autorisé à créer et émettre des actions supplémentaires ayant une valeur nominale de 0,13 EUR (treize cents) dans les limites du capital autorisé (les «Nouvelles Actions Ordinaires»). Il est précisé par le présent article, que le Conseil d'Administration devra s'assurer à tout instant, que la Société a réservé, à tout moment, suffisamment d'actions pour lui permettre d'émettre de Nouvelles Actions Ordinaires suite à l'exercice de toutes options ou warrants en circulation, qui seront émis par la Société de temps à autres.»

«6.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre, de temps à autre à titre discrétionnaire, et dans les limites du capital non émis mais autorisé figurant à l'article 6.1, de Nouvelles Actions Ordinaires pour les salariés, consultants et prestataires de service (ces derniers seulement, dans le cours normal des affaires) de la Société, de ses filiales, de ses sociétés affiliées ou des actionnaires dans le cas d'un ou plusieurs plans de stock-option salarial (ensemble le «Plan de Stock-Option Salarial») tel qu'il peut être approuvé par les actionnaires de temps à autres, pour un montant global de 198.282,50 EUR (cent quatre-vingt dix-huit mille deux cent quatre-vingt-deux euro et cinquante cents) devant être converti en 1.525.250 (un million cinq cent vingt-cinq mille deux cent cinquante) Nouvelles Actions Ordinaires, chacune ayant une valeur nominale de 0,13 EUR (treize cents). Ce Plan de Stock-Option Salarial doit, au préalable, être approuvée dans une résolution de l'Assemblée Générale extraordinaire suivant les conditions de majorités prévues aux articles 9.4.4 et 13.7 ci-dessous.»

«6.4 L'autorisation donnée au Conseil d'Administration d'émettre des actions conformément à l'article 6.1 est valable pour une période de cinq années à compter de la date de publication de l'acte notarié de constitution de la Société et peut être renouvelée par une résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire, délibérant conformément aux exigences requises pour la modification des présents Statuts, pour une période qui, pour chaque renouvellement ne pourra pas excéder cinq ans.»

«9.1.3 Mécanisme de conversion. Avant que tout détenteur de Parts Sociales Préférentielles (ou, selon le cas, de Parts Sociales Ordinaires) ait droit de (en cas de conversion au choix du détenteur) de convertir de telles actions en Actions Ordinaires, il devra se séparer du/des certificat(s), dûment visés, à cet effet, au bureau de la Société, et devra donner un préavis par courrier écrit dûment affranchi, au siège de la Société, de sa décision de les convertir. Une telle conversion

(en cas de conversion au choix de l'actionnaire) est réputée avoir été effectuée immédiatement avant la clôture des transactions, à la date de cet abandon du certificat représentant les Actions Préférentielles (ou, selon le cas, les Actions Préférentielles Ordinaires) devant être converties, et la personne ou les personnes ayant un droit de recevoir les Actions Ordinaires à émettre suite à une telle conversion devront être traitées, à toute fin, comme le(s) détenteur(s) historiques de ces Actions Ordinaires en son/leur temps. Si la conversion est relative à l'IPO Qualifié ou concerne un Événement de Liquidation Présumé, alors, la conversion sera réputée avoir été mise en oeuvre automatiquement, en dépit de savoir si les certificats représentant ces actions ont été proposés à la Société. Mais, à partir de cette conversion et postérieurement à celle-ci, tout certificat non proposé à la Société, permettra d'attester uniquement des Actions Ordinaires reçues suite à cette conversion et du droit de recevoir un certificat pour ces Actions Ordinaires. Si la conversion se rapporte à l'IPO Qualifié, la conversion pourra, au choix du détenteur offrant des Actions Préférentielles (ou, selon le cas, des Actions Préférentielles Ordinaires) en vue de leur conversion, être conditionnée à la clôture avec le souscripteur de la vente de titres, conformément à l'offre, par effet de laquelle, la/les personne(s) ayant le droit de recevoir les Actions Ordinaires devant être émises suite à une cette conversion d'Actions Préférentielles (ou, selon le cas, des Actions Préférentielles Ordinaires), ne sera pas supposé avoir converti ces Actions Préférentielles (ou, selon le cas, Actions Préférentielles Ordinaires) jusqu'au moment juste avant la clôture de cette offre de titres. La Société devra, dès qu'il lui sera permis, après la conversion et l'offre de certificats d'Actions Préférentielles (ou, selon le cas, les Actions Préférentielles Ordinaires) converties, émettre et distribuer au bureau du détenteur d'Actions Préférentielles (ou, selon le cas, des Actions Préférentielles Ordinaires) ou au(x) candidat(s) de ce détenteur, un/des certificat(s) pour le nombre d'Actions Ordinaires auxquelles ce détenteur aura droit, comme dit ci-avant.»

«14.1 La société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois (3) administrateurs et suivant la Date d'Emission d'Origine des Actions Préférentielles d'au moins cinq (5) et au plus de neuf (9) administrateurs (les «Administrateurs»), lesquels ne sont pas nécessairement des actionnaires de la Société.»

«14.3.4 Un (1) Administrateur au moins et au plus trois (3) Administrateurs est/sont (un) expert(s) industriel(s) indépendant(s) (le(s) «Membre(s) Externe(s) du Conseil») (y compris tout successeur à ce poste) nommé à l'Assemblée Générale à la majorité obtenue dans chaque classe d'actions.»

«14.3.5 Un (1) Administrateur doit être désigné, pour la nomination par l'Assemblée Générale parmi les personnes désignées pour la nomination par les fonds exclusivement conseillés par PolyTechnos Venture-Partners GmbH, ou ses successeurs, dans la majorité des actions détenues par les fonds exclusivement par conseillés par PolyTechnos Venture-Partners GmbH (le(s) «Membre(s) du Conseil Indépendant(s)»).»

«14.3.6 Un (1) Administrateur doit être désigné, pour la nomination par l'Assemblée Générale parmi les personnes désignées pour la nomination par les fonds administrés par Vision, ou ses successeurs, dans la majorité des actions détenues par les fonds administrés par Vision (le(s) «Membre(s) du Conseil Indépendant(s)»).»

«14.3.10 la Société doit, sous réserve des dispositions de la loi applicable, indemniser les Administrateurs et les Observateurs conformément aux responsabilités et dépenses encourues par tout Administrateur ou tout Observateur, selon le cas, à condition cependant qu'une telle indemnité soit équivalente à un montant global total de 500,000 euro et ne s'applique pas (i) en cas de violation des obligations fiduciaires par un Administrateur ou un Observateur (ii) en cas de négligence ou violation intentionnelle des obligations fiduciaires d'un tel Administrateur ou d'un tel Observateur (iii) en cas d'action intentée en vue de recueillir des gains personnels illégalement.»

Treizième résolution

L'Assemblée décide qu'il est dans le meilleur intérêt de la Société et pour le bénéfice social de la Société de modifier le "Plan de Stock-Option Omnibus 2004 (le «Plan») afin de refléter les résolutions prises ci-dessus, et d'élargir le contenu du plan en augmentant le nombre maximum de stock options y figurant au nombre de 1,525,250 (un million cinq cent vingt-cinq mille deux cent cinquante).

Quatorzième résolution

L'Assemblée décide de nommer, Norbert Becker, ayant sa résidence professionnelle au Centre Aérogolf, 1B Heienhaff, L-1736 Seningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité d'Administrateur Indépendant de la Société conformément à l'article 14.3.4 des Statuts.

Quinquième résolution

L'Assemblée décide de ratifier la nomination de Roberto Sacchi, gérant, demeurant professionnellement à Bosisio Parini (LC), Italie, Località Pascoloas, né à Milan (Italie) le 4 Juin 1959, en qualité de commissaire aux comptes en remplacement de Wood Appleton, Oliver Audit S.à r.l., pour l'exercice social de la Société se terminant le 31 décembre 2006.

La durée du mandat de Roberto Sacchi en qualité de commissaire aux comptes sera d'une année révolue, et le mandat est sujet à révocation à tout moment par l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société avec ou sans motif, comme indiqué à l'article 22 des Statuts.

Seizième résolution

L'Assemblée décide d'autoriser et de donner pouvoirs à tout employé ou Administrateur de la Société et/ou tout avocat ou employé de Loyens Winandy, agissant individuellement, de procéder, au nom de la Société, à l'enregistrement de toute notification pertinente relative aux nominations, telles que prévues sous les résolutions Quatorze et Quinze ci-

dessus, auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg et d'exécuter, réaliser et délivrer tout document nécessaire ou utile à de telles fins.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le président a levé la séance à 11.45 heures et ces minutes ont été signées par les membres du bureau de l'assemblée et par le notaire instrumentant.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une traduction française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J.M. Delcour, M. Zianveni, M. Koeune et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2007, LAC/2007/38601. — Reçu dix mille cent six euros quatre-vingt-quinze cents Eur 1% = 10.106,95.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008039914/5770/516.

(080042460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2008.

Teak Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 134.327.

In the year two thousand and eight, on the sixth of March.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Naire (Management) S.A., a limited liability company formed and existing under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Abbot Building, 2nd Floor, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered under number 590488 (the Sole Shareholder),

being the sole shareholder of Teak Luxembourg S.A., a public limited liability company (société anonyme) formed and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 134.327, incorporated by a deed of the notary public Paul Decker on 28 November 2007, not yet published with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company),

here represented by Alessandra Bellardi Ricci, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal on March 4th, 2008.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, requests the notary to record that:

I. it appears that 3.100.000 (three million one hundred thousand) shares having a nominal value of EUR 0,01 (one Eurocent), representing the entire subscribed share capital of the Company amounting to EUR 31,000 (thirty-one thousand euros) are duly represented;

II. the Sole Shareholder resolves to adopt the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and restate the articles of association of the Company to be read as follows:

"Denomination - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of "Teak Luxembourg S.A." (the Company).

The Company may have one shareholder or several shareholders (the Shareholders). For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director (the Sole Director) only who does not need to be a Shareholder of the Company.

Art. 2. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of the registered office by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director by a decision of the Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4. The corporate objects of the Company are (i) initially the purchase of a loan as a mechanism through which to acquire its business and assets, (ii) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (iii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes, loans and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings) and receivables, claims or loans or other credit facilities and agreements or contracts relating thereto and (iv) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (ii) and (iii) above).

The Company may borrow in any form. It may enter into any type of loan agreements and it may issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities including under one or more issuance programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

The Company may act as a general partner and manager of partnerships or other corporate structures with unlimited liability for all debts and obligations of such entities, as well as manager of any kind of companies.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 5. The subscribed share capital is set at EUR 31,000 (thirty-one thousand Euros) consisting of 3.100.000 (three million one hundred thousand) shares with a par value of EUR 0,01 (one Eurocent) each.

The shares are in registered form.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Administration - Supervision

Art. 6. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only. Where the Company has more than one Shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) and not more than seven (7) directors who need not be Shareholders of the Company. In that case, the general meeting (the General Meeting) must appoint at least two new directors in addition to the then existing Sole Director. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a director of the Company, the legal entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the legal entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The Shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

Art. 7. The Board or the Sole Director, as the case may be, is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest.

All powers not expressly reserved by the Companies Act 1915 or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board or the Sole Director, as the case may be.

Art. 8. The Board shall appoint a chairman among its members; in his/her absence, the meeting will be presided by another member of the Board present at the meeting. Exceptionally, the first chairman shall be appointed by the constitutive General Meeting.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, or telex another director as his or her proxy. A director may represent one or several of his/her colleagues.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the director's meetings.

The resolutions passed by the Sole Director shall be vested with the same authority as the resolutions passed by the Board and are documented by written minutes signed by the Sole Director.

Art. 9. The Board may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either Shareholders or not.

Art. 10. The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of two directors or (ii) in the case of a sole director, the sole signature of the Sole Director or (iii) by the sole signature of the managing director within the limits of the daily management or (iv) by the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

Supervision

Art. 11. The Company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the General Meeting of Shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Accounting year - General meetings

Art. 12. The accounting year of the Company shall begin on the 1st April and shall terminate on the 31st March of each the next year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st March 2009.

Art. 13. In the case of a single Shareholder, the single Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting pursuant to the Companies Act 1915.

The notice to attend the General Meetings provided for by law shall govern the notice for any General Meeting of the Company. If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Each share is entitled to one vote.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the Shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Subject to the mandatory provisions of Luxembourg law any matters submitted to the General Meeting shall be adopted by a simple majority of the Shareholders present or represented at the relevant General Meeting.

Art. 14. Any regularly constituted meeting of the Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company.

It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5,00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the General Meeting.

The Board or the Sole Director, as the case may be, may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 16. The annual General Meeting shall be held, at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the last Monday of the month of September at 3.00 p.m., and for the first time in 2009. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

Art. 17. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 as amended."

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Ernst & Young, a société anonyme incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 47.771 as statutory auditor of the Company for a period of one year ending with the annual general meeting of the Company to be held in 2009.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to terminate the mandate of L'Alliance Révision S. à r. l. as independent auditor of the Company with effect as from the date hereof.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,000 (one thousand euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le six mars.

Par-devant Maître Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Cherry Luxembourg S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, et ayant son siège social au 8-10, Rue Mathias Hardt L-1717 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 134.287 (l'Actionnaire Unique),

étant l'actionnaire unique de Teak Luxembourg S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 134.327, constituée par acte du notaire Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, par acte du 28 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société),

ici représentée par Alessandra Bellardi Ricci, Avocat à la Cour, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 4 mars 2008, établie à Luxembourg.

Ladite procuration, après signature "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, prénommée, a requis le notaire soussigné de noter ce qui suit:

I. que trois millions cent mille (3.100.000) actions d'une valeur nominale d'un eurocent (EUR 0,01), représentant l'intégralité du capital social fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est dûment représenté;

II. que l'Actionnaire Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide de modifier et de refondre les statuts de la Société tel qu'il suit:

"Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de "Teak Luxembourg S.A." (la "Société").

La Société peut avoir un actionnaire unique ou plusieurs actionnaires (les Actionnaires). Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique (l'Administrateur unique) seulement qui n'a pas besoin d'être actionnaire de la Société.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune du siège social par décision du conseil d'administration (le Conseil d'administration) ou de l'administrateur unique, selon le cas.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transférer provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet social (i) initialement l'acquisition d'un prêt en tant que mécanisme aux fins d'acquérir son entreprise et ses avoirs, (ii) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (iii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire), de prêts ou toute autre facilité de crédit, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iv) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (ii) et (iii) ci-dessus).

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à tout type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et d'actions, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération n'est pas limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

La Société peut agir en tant qu'associé commandité ou comme gérant d'une société en nom collectif ou dans d'autres structures prévoyant une responsabilité illimitée pour toutes les dettes et obligations de ces entités, ainsi qu'en tant que gérant dans toutes sortes de sociétés.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois millions cent mille (3.100.000) actions d'une valeur nominale d'un eurocent (EUR 0,01) chacune.

Les actions sont nominatives.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. Tant que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement. Si la Société a plus d'un Actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres mais pas plus de sept, lesquels ne seront pas nécessairement Actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale (l'Assemblée Générale) doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi de 1915).

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les Actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 7. Le Conseil d'administration ou, le cas échéant, l'Administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi de 1915 ou les présents statuts à l'Assemblée Générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, selon les cas.

Art. 8. Le Conseil d'administration doit désigner parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent. Le premier président sera exceptionnellement nommé par l'Assemblée Générale extraordinaire de constitution.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du conseil d'administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du conseil d'administration est retransmise en direct et (iv) les membres du conseil d'administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du conseil d'administration par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés

Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Une résolution prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'administration.

Les résolutions prises par l'Administrateur unique auront la même autorité que les résolutions prises par le Conseil d'administration et seront constatées par des procès verbaux signés par l'Administrateur unique.

Art. 9. Le Conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le Conseil ou l'Administrateur unique, selon le cas, peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, Actionnaires ou non.

Art. 10. La Société sera engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B de la Société, ou (ii) selon le cas, la signature de l'Administrateur unique, ou (iii) par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière ou (iv) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'administration ou l'Administrateur unique selon le cas, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 11. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, nommés par l'Assemblée Générale, qui fixera leur nombre et leur rémunération, pour une durée qui ne peut dépasser six années.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier avril et se termine le trente et un mars de l'année suivante. Exceptionnellement, le premier exercice social commencera à courir du jour de la constitution de la prédite société jusqu'au 31 mars 2009.

Art. 13. Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul Actionnaire (l'Associé unique), celui-ci exercera, au cours des Assemblées Générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'Assemblée Générale des Actionnaires en vertu de la Loi de 1915.

Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les Actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix.

Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'assemblée générale est retransmise en direct et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Sous réserve des dispositions impératives de la loi luxembourgeoise, toute résolution soumise à l'Assemblée Générale devra être adoptée à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée Générale en question.

Art. 14. L'assemblée des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'administration ou l'Administrateur unique selon les cas est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'Assemblée Générale annuelle se tiendra de plein droit le dernier lundi du mois de septembre à 15.00 heures et pour la première fois en 2009, au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La Loi de 1915 ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique décide de nommer Ernst & Young, une société anonyme constituée et existant sous les lois du Luxembourg, avec siège social à 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée avec le registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 47.771 en tant que commissaire aux comptes pour une période d'un an se terminant par l'assemblée générale annuelle de la Société devant être tenue en 2009.

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique décide de démettre L'Alliance Révision S. à r. l. de son mandat de réviseurs d'entreprises avec effet à la date de la présente assemblée générale.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille euros (EUR 1.000).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Bellardi Ricci et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 mars 2008, LAC/2008/10204. — Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008039915/5770/367.

(080042432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2008.

CitCor Franconia Berlin IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 130.139.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 mars 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008039953/239/12.

(080042400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2008.

Solsticium S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8824 Perlé, 34, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 115.054.

L'an deux mille huit, le vingt-deux janvier.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «SOLSTICIUM S.A.», ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 115.054, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, le 17 février 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1143 du 13 juin 2006, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Solange WOLTER-SCHIERES, employée privée, demeurant à Schouweiler.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Annick BRAQUET, employée privée, demeurant à Chantemelle.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Tony DUTHOO, économiste, demeurant à Perlé.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les CENT (100) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- 1.- Transfert du siège social à L-8824, Perlé, 34, rue de la Poste.
- 2.- Modification subséquente de la première phrase de l'article 2 des statuts.
- 3.- Acceptation de la démission des administrateurs actuellement en fonction.
- 4.- Nomination de nouveaux administrateurs.
- 5.- Acceptation de la démission du commissaire.
- 6.- Nomination d'un nouveau commissaire.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social à L-8824 Perlé, 34, rue de la Poste.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la première phrase de l'article deux des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. première phrase.** Le siège de la société est établi à Perlé.»

Troisième résolution

L'assemblée accepte la démission des administrateurs actuellement en fonction et leur accorde décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer trois nouveaux administrateurs:

- 1.- Monsieur Tony DUTHOO, économiste, demeurant à 34, rue de la Poste, L-8824 Perlé.
- 2.- Monsieur Vincent CECCOLA, promoteur, demeurant à 14, James Brite Circle, NJ 07430, Mahwah, USA.
- 3.- La société CONDOR GROUP S.A., ayant son siège à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey, ayant pour représentant permanent Monsieur Tony DUTHOO, prénommé.

Le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2013.

Cinquième résolution

L'assemblée accepte la démission du commissaire aux comptes actuellement en fonction et lui accorde décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes pour une durée prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2013:

Monsieur Mohammed KARA, demeurant à L-8805 Rambrouch, 33, rue Principale.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. WOLTER-SCHIERES, A. BRAQUET, T. DUTHOO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} février 2008. Relation: LAC/2008/4807. — Reçu douze euros (12 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008039943/242/70.

(080042662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2008.

Maxime S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3380 Noertzange, 62, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 29.798.

L'an deux mille huit, le douze février.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

ONT COMPARU:

- 1) Monsieur Mario LEVANTI, ajusteur, demeurant à L-3380 Noertzange, 62, rue Principale.
- 2) Madame Rosa MISITI, buffetière, demeurant à F-57390 Audun-le-Tiche, 820 R Salvador Allende.

Lesquels comparants déclarent qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée MAXIME S.à r.l, avec siège social à L-3380 Noertzange, 62, rue Principale, constituée suivant acte reçu par le notaire Norbert MULLER, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 6 janvier 1989, publié au Mémorial C numéro 111 en date du 25 avril 1989.

Ceci exposé, les associés représentant l'intégralité du capital social, ont déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqués en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont ils reconnaissent avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes sur l'ordre du jour suivant:

1. Révocation du gérant administratif et du gérant technique de la société.
2. Modification de l'article 8 de la société.
3. Nomination d'un gérant unique.

Première résolution

L'assemblée générale décide de révoquer à compter de ce jour:

- Monsieur Mario LEVANTI, prédit, de sa fonction de gérant technique.
 - Madame Rosa MISITI, prédite, de sa fonction de gérante administrative;
- et leur accorde décharge pour l'accomplissement de leurs mandats.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 8. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, élus et destitués par l'assemblée générale des associés qui en détermine les pouvoirs et émoluments.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de nommer à compter de ce jour, pour une durée indéterminée dans la fonction de gérante unique: Madame Rosa MISITI, ci-avant qualifiée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, sont évalués approximativement à SIX CENTS EUROS (600.- EUR).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Levanti; Misiiti; A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 février 2008. Relation: EAC/2008/2194. — Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 4 mars 2008.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2008039928/203/48.

(080042268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2008.

Tomkins Automotive Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.000,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 115.665.

In the year two thousand and seven, on the second of October. Before US Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appeared:

Tomkins Investments Company S.à r.l., a private limited liability company having its registered office at 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, inscribed at the Luxembourg Trade and Company Register under number B 115.563, here represented by Mr Olivier Ferres, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on October 1, 2007,

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company existing in Luxembourg under the name of "Tomkins Automotive Company S.à r.l.", (the "Company"), with registered office at 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, inscribed at the Luxembourg Trade and Company Register under number B 115.665, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary of March 14, 2006, published in the Memorial C n°1254 of June 29, 2006, and whose articles have last been amended pursuant to a deed of the undersigned notary of September 26, 2007, not yet published in the Memorial C.

I. The sole shareholder resolved to:

1) Change the Company's accounting year-end to the second of October of each year, the accounting year having started on the thirtieth of September 2007 closing on the second of October 2007.

2) Restate article 15 of the Company's articles of association pursuant to the above change of accounting year-end which is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 15.** The Company's financial year starts on the third of October of each year and ends on the second of October of the subsequent year".

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated change of accounting year end are estimated at seven hundred and fifty Euro (€ 750.-). There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le deux octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Tomkins Investments Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.563,

ici représentée par Monsieur Olivier Ferres, employé privé, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "Tomkins Automotive Company S.à r.l." (la «Société») ayant son siège social au 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.665, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 mars 2006, publié au Mémorial C numéro 1254 du 29 juin 2006 et dont les statuts furent modifiés en dernier lieu par un acte du notaire soussigné en date du 26 septembre 2007, non encore publié au Mémorial C.

II. L'associé unique décide de:

1. Changer la fin de l'exercice social de la Société au deux octobre de chaque année, l'exercice social ayant commencé le trente septembre 2007 clôturera le deux octobre 2007.

2. En conséquence de ce changement de la fin de l'exercice social, l'article 15 des statuts de la Société est modifié comme suit:

«**Art. 15.** L'exercice social de la Société commence le trois octobre de chaque année et se termine le deux octobre de l'année suivante».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept cent cinquante Euro (€ 750.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: O. FERRES, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 5 octobre 2007, Relation: LAC/2007/29877. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008039930/211/84.

(080042241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2008.

Metec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 21.173.

In the year two thousand eight, on the fourteenth of February.

Before Maître Joëlle BADEN, notary, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting of the shareholders of "METEC S.A." (the «Company»), société anonyme holding, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 21.173, incorporated pursuant to a notarial deed dated December 30, 1983, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 36 of February 9, 1984, whose articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed under private seal dated May 25, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 51 of January 10, 2002.

The meeting is opened at 11.30 a.m. with Mr Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, residing professionally in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, in the chair,

who appoints as secretary Mrs Alexia UHL, juriste, residing professionally in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

The meeting elects as scrutineer Mr Laurent WEIS, maître en sciences économiques, residing professionally in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman requests the notary to act that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. This list and proxies, signed *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered therewith.

II. As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the Company, are represented at this meeting. All the shareholders declare having been informed on the agenda of the meeting beforehand and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on all the items of the agenda.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Amendment of the status of the company so that, henceforth, the company will no more have the status of a holding company as defined by the law of July 31, 1929, and this with retroactive effect at December 21, 2007.

2. Subsequent amendment of article 4 of the articles of incorporation of the Company, which henceforth will read as follows:

« **Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.»

3. Amendment of 4th paragraph of article 7 of the articles of incorporation of the Company, which henceforth will read as follows:

« **Art. 7. al. 4.** Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télécopie ou courrier électronique, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.»

4. Amendment of article 11 and article 16 of the articles of incorporation of the Company in order to adapt them to the law of August 25, 2006 amending the law of August 10, 1915 on commercial companies, as follows:

« **Art. 11.** Le Conseil d'Administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.»

« **Art. 16.** Une Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.»

5. Modification of the date of the annual general meeting from the second Thursday of the month of May to the second Thursday of the month of June and for the first time in 2008.

6. Amendment of 1st paragraph of article 15 of the articles of incorporation of the Company, which henceforth will read as follows:

« **Art. 15. al. 1^{er}**. L'Assemblée Générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième jeudi du mois de juin à quatorze heures.»

After deliberation, the general meeting takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to amend the status of the Company so that, henceforth, the Company will no more have the status of a holding company as defined by the law of July 31, 1929, and this with retroactive effect at December 21, 2007 and to amend consequently article 4 of the articles of incorporation of the Company, which henceforth will read as follows:

« **Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.»

Second resolution

The general meeting decides to amend the 4th paragraph of article 7 of the articles of incorporation of the Company, which henceforth will read as follows:

« **Art. 7. alinéa 4.** Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télécopie ou courrier électronique, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.»

Third resolution

The general meeting decides to amend article 11 and article 16 of the articles of incorporation of the Company in order to adapt them to the law of August 25, 2006 amending the law of August 10, 1915 on commercial companies, as follows:

« **Art. 11.** Le Conseil d'Administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.»

« **Art. 16.** Une Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.»

Fourth resolution

The general meeting decides to modify the date of the annual general meeting from the second Thursday of the month of July to the second Thursday of the month of June and for the first time in 2008 and to amend the 1st paragraph of article 15 of the articles of incorporation of the Company, which henceforth will read as follows:

« **Art. 15. alinéa 1^{er}**. L'Assemblée Générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième jeudi du mois de juin à quatorze heures.»

There being no further business, the meeting is closed.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 1,200.00.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French texts, the French version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille huit, le quatorze février.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "METEC S.A." (la «Société»), ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 21.173. La Société a été constituée suivant acte notarié en date du 30 décembre 1983, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 36 du 9 février 1984, et les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant un acte sous seing privé en date du 25 mai 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 51 du 10 janvier 2002.

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,

qui désigne comme secrétaire Madame Alexia UHL, juriste, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Laurent WEIS, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Le Président prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, signées ne varietur, par les comparants et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

II. Il ressort de la liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à la présente assemblée. Tous les actionnaires déclarent avoir été informés de l'ordre du jour préalablement à la tenue de l'assemblée et avoir renoncé à toutes formalités et conditions de convocation. L'assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider de l'ordre du jour cité ci-dessous.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification du régime fiscal de la Société, laquelle n'aura plus le statut de société holding tel que défini par la loi du 31 juillet 1929, et ce avec effet rétroactif au 21 décembre 2007.

2. Modification de l'article 4 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.»

3. Modification du 4^{ème} alinéa de l'article 7 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 7. alinéa 4** .- Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télécopie ou courrier électronique, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.»

4. Modification de l'article 11 et de l'article 16 des statuts de la Société afin de les adapter à la loi du 25 août 2006 modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 11.** Le Conseil d'Administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.»

« **Art. 16.** Une Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.»

5. Modification de la date de l'assemblée générale annuelle du deuxième mardi de juillet au deuxième mardi de juin et pour la première fois en 2008.

6. Modification du premier alinéa de l'article 15 des statuts de la Société, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 15. al. 1^{er}.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit dans la Commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième jeudi du mois de juin à quatorze heures.»

Après délibération, l'assemblée générale prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier le régime fiscal de la Société, laquelle n'aura plus le statut de société holding tel que défini par la loi du 31 juillet 1929, et ce avec effet rétroactif au 21 décembre 2007 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le 4^{ème} alinéa de l'article 7 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 7. alinéa 4.** Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télécopie ou courrier électronique, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier les articles 11 et 16 des statuts de la Société afin de les adapter à la loi du 25 août 2006 modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, pour leur donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 11.** Le Conseil d'Administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.»

« **Art. 16.** Une Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 15 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 15. alinéa 1^{er}.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit dans la Commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième jeudi du mois de juin à quatorze heures.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 1.200,00.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Pierre LENTZ, Alexia UHL, Laurent WEIS et Joëlle BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 février 2008, LAC / 2008 / 7407. — Reçu douze euros 12 €.

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008039933/7241/208.

(080042412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2008.

**PB PCR, SP 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. PB Aquarius Retail 5 S.à r.l., Luxembourg).**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 136.380.

In the year two thousand and eight, on the twenty-ninth of February.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

PB Aquarius Retail Soparfi 1 S.à r.l., Luxembourg, a limited liability company, formed and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse, R.C.S. Luxembourg section B number 136.525,

here represented by Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

This appearing party, through his mandatory, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole actual partner of PB Aquarius Retail 5 S.à r.l., Luxembourg, a limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office in L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse, R.C.S. Luxembourg section B number 136.380, incorporated by deed of the undersigned notary on the 16 of January 2008, not yet published in the Mémorial C,

and that it has taken the following resolution:

Resolution

The sole shareholder decides to change the name of the company into PB PCR, SP 1 S.à r.l. and subsequently amends article four of the articles of incorporation as follows:

" **Art. 4.** The company shall take the name of PB PCR, SP 1 S.à r.l."

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at seven hundred euros.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the proxy-holder person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-neuf février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

PB Aquarius Retail Soparfi 1 S.à r.l., Luxembourg, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse, R.C.S. Luxembourg section B numéro 136.380,

ici représentée par Mr Alain THILL, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est le seul associé actuel de PB Aquarius Retail 5 S.à r.l., Luxembourg, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse, R.C.S. Luxembourg section B numéro 136.380, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 16 janvier 2008, non encore publié au Mémorial C,

et qu'elle a pris la résolution suivante:

43151

Résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination de la société en PB PCR, SP 1 S.à r.l. et de modifier en conséquence l'article quatre des statuts comme suit:

" **Art. 4.** La société prend la dénomination de PB PCR, SP 1 S.à r.l."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cents euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: THILL; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 mars 2008, Relation GRE/2008/1106. — Reçu douze euros 12,-€.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 mars 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008039934/231/72.

(080042606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2008.

"Panis" Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9530 Wiltz, 29, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 112.509.

L'an deux mille huit, le vingt-cinq février.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

1. Monsieur Christophe PONDANT, cuisinier, demeurant à L-9530 Wiltz, 29, Grand-Rue
2. Madame Linda DETAILLE, employée, demeurant à B-6600 Bastogne, 81, Luzery,

lesquels comparants, ont exposé au notaire:

- que la société à responsabilité limitée PANIS S.à.r.l. (20052437 033) a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 novembre 2005, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 664 du 31 mars 2006,

- qu'elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 112.509,

- qu'elle a un capital de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune,

- que les comparants sont les seuls et uniques associés représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée «PANIS» Sàrl avec siège social à L-9530 Wiltz, 29, Grand-Rue.

Ensuite les comparants, agissant comme prédit ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Cession de parts

Madame Linda DETAILLE cède par les présentes l'intégralité de ses parts sociales de la société PANIS Sàrl à Monsieur Christophe PONDANT, prénommé, lequel accepte.

Lesdites cessions prennent effet à partir de ce jour. Madame Linda DETAILLE renonce à une éventuelle participation aux bénéfices éventuels réalisés par la société jusqu'à ce jour.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre. Les cessionnaires sont subrogés dans tous les droits et obligations attachées aux parts cédées. Est intervenu aux présentes, Monsieur Christophe PONDANT, prénommé, lequel déclare accepter les prédites cessions.

Il déclare encore parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société «PANIS» Sàrl.

Prix

Le cédant et les cessionnaires déclarent que les présentes cessions se font gratuitement.

Approbation des cessions de parts

Monsieur Christophe PONDANT, prénommé, agissant en sa qualité de gérant unique de la société déclare accepter lesdites cessions au nom de la société «PANIS» Sàrl conformément à l'article 1690 nouveau du Code civil et n'avoir entre ses mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet des susdites cessions.

Ensuite l'associé unique actuel de la société à responsabilité limitée «PANIS» Sàrl a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide, en conséquence des cessions de parts ci avant de modifier l'article 5 premier alinéa des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- €) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125.- €) chacune, réparties comme suit:

- Monsieur Christophe PONDANT, cent parts	100
Total: cent parts	100»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 12 des statuts comme suit:

« **Art. 12.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer. Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, sont consignés dans un registre tenu au siège social.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé participe aux décisions collectives, quel que soit le nombre de voix proportionnellement au nombre de parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.»

Estimation des frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 950.- EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Detaille, C. Pondant, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 25 février 2008 - WIL/2008/212. — Reçu douze euros = 12,- €.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 3 mars 2008.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2008039923/2724/68.

(080042260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2008.

Spark Engineering & Control S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9573 Wiltz, 15, rue Michel Thilges.

R.C.S. Luxembourg B 61.025.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloyse BIEL

Notaire

Référence de publication: 2008039121/203/11.

(080041637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2008.